



LA PRIÈRE EN ISLAM

Mohammad Mahmoud as-Sawwâf

La Prière en Islam

Mohammad Mahmoud as-Sawwâf

LA FONDATION AL-FALAH
Traduction, Publication et Distribution
2005

© Maison d'édition al-Falah : Traduction, Publication et Distribution 1425 / 2004.

Tous droits réservés. Toute exploitation de l'ouvrage, sans autorisation préalable de la maison d'édition est interdite.

Les avis des chercheurs et des écrivains publiés dans les livres de la fondation n'expriment pas nécessairement ceux d'al-Falah

Traduction : La Fondation Al-Falah

Rédaction : Saliha Sadek, Diaby Almami

Révision : Khaled Wady

Directeur général : Cheikh Mohammad 'Abdou

Publication :

LA FONDATION AL-FALAH

Traduction, Publication et Distribution

24 rue at-Tayarân, Nasr Cité, le Caire, Égypte

Web site : www.falahonline.com

Email : info@alahonline.com

La prière en Islam est enregistré à la Bibliothèque et Archives Nationales d'Égypte.

I.S.B.N. : 977-363-022-6

Dépôt légal : 7577/2004

Table des Matières

Préface.....	IX
Intorduction.....	1
Importance de la Prière en Islam	3
La Prière, Pilastre de la Religion	3
Effets Psychologiques de la Prière	4
La Prière, Remède des Cœurs.....	4
Les Aspects de la Prière.....	5
Omission de la Prière.....	6
La Miséricorde d 'Allah	12
Les Prières Rejetées.....	14
Une Argumentation Non Fondée.....	16
Les Préalables de la Prière.....	19
Définition du Terme <i>Salât</i>	19
Les Conditions de la Prière.....	21
La Purification Rituelle	22
La Purification du Corps.....	23
Les Ablutions.....	24
Essuyage des Chaussettes.....	26
Causes de Rupture des Ablutions	26
Le Bain Rituel.....	28
Les Causes du Bain Rituel.....	28
Comment Faire le Bain Rituel	28
L'Ablution Pulvérale (at-Tayammom).....	30
Comment Faire le <i>Tayammom</i>	31
Horaire des Cinq Prières.....	34

L'Appel à la Prière (Adhân).....	37
La Formule de L'appel à la Prière (Adhân).....	37
Annonce du Début de la Prière (Iqâma).....	41
La Formule de l'annonce du Début de la Prière (Iqâma).....	41
L'Orientation Vers la <i>Ka`ba</i>	45
Attitudes à Adopter Quand L'on ne Peut Déterminer la <i>Qibla</i> .46	46
Quand l'on n'est plus Tenu de S'orienter vers la <i>Ka`ba</i>	46
Comment Prier ?	49
La Position Débout (<i>Wojouf</i>)	49
L'inclinaison (<i>Rokou'</i>)	54
La Prosternation (<i>Sojoud</i>)	55
Invocations de la Prosternation.....	56
La Position Assis (<i>Jolous</i>)	58
Les Cinq Prières Quotidiennes	61
La Prière de L'aube (<i>Fajr</i> ou <i>Sobh</i>)	62
Comment Faire les Deux Unités de Prières.....	63
Prière du Midi (<i>Dhohr</i>).....	70
Prière de L'après Midi (<i>'Asr</i>).....	72
Prière du Coucher du Soleil (<i>Maghrib</i>)	72
Prière de la Nuit (<i>'Ichâ'</i>).....	73
Prière du <i>Witr</i>	74
Conseils Pratiques.....	77
La Prière Collective	81
Les Conditions de L'imamat.....	83
Accomplissement de la Prière Collective.....	83
Prières Circonstancielles	87
La Prière du Vendredi.....	87
Comment Faire la Prière du Vendredi	89
La Prière des Deux Fêtes	91
La Prière de la Fête du Ramadan.....	91
Prière de la Fête du Sacrifice	93

Les Femmes et les Prières des Deux Fêtes	93
La Prière du Malade	95
La Prière du Voyageur	96
Cumule de Deux Prières Successives.....	100
La Prière Funèbre	102
Le Procédé de Cette Prière	102
Prière Funèbre Pour les Mineurs et les Absents	103
La Prière de Concertation (<i>Salât al-Istikhâra</i>)	105
Le Procédé de Cette Prière	105
Prière d'Imploration de Pluies (<i>Salât al-Istisqâ'</i>).....	107
Le Procédé de Cette Prière	108
Prière de L'éclipse Lunaire et Solaire.....	112
Le Procédé de Cette Prière	113
Aumône et Imploration d'Absolution.....	114
Conclusion	115

Préface

Au nom d'Allah le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux

Gloire à Allah qui n'a point engendré et n'a point été engendré. Je témoigne qu'il n'y a point de dieu qu'Allah, le Sublime Qui a fait de la prière le pilastre de l'Islam, et des croyants qui l'accomplissent avec foi et humilité, des bienheureux. Que prière et salut soient sur le Prophète Mohammad, sa famille et ses fidèles compagnons.

La prière est le second pilier de l'Islam qui englobe tous les autres piliers. La prière est attestation de foi, elle est invocation par excellence, elle est Zakât si on tient compte du temps qu'on sacrifie en l'accomplissant, elle est jeûne vu qu'en l'accomplissant, on s'abstient de boire, de manger et de satisfaire ses besoins conjugaux ; elle est enfin pèlerinage vu la direction de la *Ka'ba* vers laquelle on s'oriente pendant son accomplissement. Ceci étant, la prière apparaît comme la pierre angulaire du culte en Islam. Elle est la ligne de démarcation qui sépare le musulman du non-musulman. Le musulman doit la placer au centre de toutes ses préoccupations. C'est par elle qu'il entre en contact avec son Créateur cinq fois par jour. Il a recours à elle à tout moment et en toutes circonstances. Le musulman se doit donc de la connaître profondément afin de mieux l'accomplir.

La majorité des livres qui traitent de la prière, la présentent théoriquement sans être plus explicites sur sa dimension pratique. Or, le Prophète (prière et salut sur lui) alliant la théorie

à la pratique disait : « *Accomplissez la prière tel que vous me voyez l'accomplir !* » Cette injonction prophétique révèle une somme de règles à suivre afin que la prière rime avec les prescriptions du Coran, les dires et les actes du Prophète (prière et salut sur lui).

C'est dans cette logique que s'inscrit ce livre de *La Prière en Islam* qui présente la prière sur tous ses aspects, sur toutes ses variantes, et le tout dans un verbe facile et accessible à tous. Les thèmes centraux tels que, la définition de la prière, les ablutions, la prière collective, les prières des diverses circonstances, forment la charpente de cet ouvrage. Le lecteur y rencontrera aussi et à profusion, les invocations qui accompagnent chaque mouvement de la prière.

Ce livre n'est pas destiné uniquement à une frange particulière de la communauté musulmane. Il peut être utile au nouveau converti de même qu'au musulman qui accomplit régulièrement la prière.

Enfin, rappelons-nous les bienfaits de la prière qu'Allah exalté soit'Il commente en ces termes :

« *En vérité, la Prière préserve de la turpitude et du blâmable. Le rappel d'Allah est certes ce qu'il y a de plus grand. Et Allah sait ce que vous faites* »

(Al-'Ankabout : 45)

Puisse Allah nous inscrire au nombre de ceux qui accomplissent régulièrement la Prière avec foi et humilité sans exhibition ni forfanterie.

Directeur Général

Cheikh Mohammad 'Abdou

Introduction

Louange à Allah le Compatissant, le Miséricordieux, l'Équitable et le Sage qui accorde son agrément à quiconque Lui obéit et réserve Sa colère à tous ceux qui Lui désobéissent. Louange à Allah qui est Suffisant, le Puissant, le Grand et le sublime. Oui ! Nous Le louons d'une louange qui sied à Sa grandeur et à Sa royauté. À Lui appartient le jugement et vers Lui toutes créatures seront ramenées.

Nous attestons qu'il n'y a d'autre dieu excepté Allah qui a assigné aux musulmans cinq prières quotidiennes. Puis Il recommanda aux musulmans d'observer ces prières quotidiennes en ces termes :

« Soyez assidus aux Salats et surtout la Salat médiane; et tenez-vous debout devant Allah, avec humilité ! »

(al-Baqarah : 238)

Nous attestons aussi que Mohammad est le Messager d'Allah, le meilleur des adorateurs, le guide des pieux et le chef des Messagers. Fasse Allah que prière et salut soient sur lui, ses proches et ses Compagnons.

Cela dit; nous avons tenu à mettre à la disposition de nos lecteurs ce précis d'enseignement de la prière, après avoir constaté la propension d'un grand nombre de personne à la religion et à son pilier principal qui est la prière. Cette prière qui grâce à Allah, est devenu une lanterne et une parure pour les pieux. En vérité, légion sont ceux qui tentent de reprendre l'observation de cette obligation après un temps de négligence. Mais hélas, nombre d'entre eux sont découragés après par l'ignorance de la manière d'accomplir la prière en bonne et due forme. Le plus grave est que parmi ces gens, l'on trouve certains

qui trouvent humiliant de reconnaître cette ignorance qui contraste le plus souvent selon eux avec leur age et leur savoir faire dans les autres domaines de la vie. Oubliant que cette attitude ne les amènera pas pour autant à maîtriser, à l'instar des mineurs et des adultes musulmans, cette prière obligatoire.

Cette réalité mentionnée ci-dessus est un fait palpable répandu de nos jours. Raison pour laquelle nous avons cru bon de mettre cet ouvrage à la disposition de nos lecteurs afin qu'ils en tirent le meilleur profit en l'utilisant eux-mêmes ou en l'offrant à autrui.

Vu donc l'importance de la prière, nous nous sommes évertué à traiter les cinq prières quotidiennes, la prière du vendredi, la prière collective, la prière des deux fêtes, la prière du voyageur et la prière de la consultation. Nous avons traité ces types de prières de façon simple et accessible à tous les musulmans, qu'ils soient jeunes ou vieux, intellectuels ou non. Nous espérons donc que cet ouvrage permettra à ceux qui prient de rectifier les éventuelles fautes qu'ils commettent, tout comme nous souhaitons qu'il permettra à ceux qui ne prient pas d'apprendre à prier correctement.

Il est utile de noter que nous nous sommes efforcés d'éviter les questions litigieuses qui opposent les jurisconsultes, en nous contentant de relater les pratiques authentiquement attribuées au Prophète (prière et salut sur lui), tout comme nous nous sommes limités aux avis qui recueillent l'adhésion de la majorité des ulémas.

En fin, nous prions nos lecteurs d'excuser les éventuelles lacunes qu'ils trouveraient dans cet ouvrage.

Qu'Allah nous pardonne nos péchés et nos excès ! Et qu'il nous raffermisse par la parole raffermie ici bas et à l'au-delà !

Allah nous suffit et Il est notre meilleur garant. Quel Excellent Maître et quel Excellent Protecteur !

Mohammad Mahmoud as-Sawwâf

Importance de la Prière en Islam

La Prière, Pilastre de la Religion

En guise d'introduction, je cite un des dictums prophétiques qui s'est profondément enraciné dans l'esprit de chaque musulman. Ce hadith est rapporté par Abou an-No'aym :

« La prière est le pilastre de la religion »

En réalité, c'est par la prière que se distingue le musulman du non musulman. Premier fondement de l'Islam, elle tire son importance de l'attention que lui accordent Allah et Son Messager. Dans le Saint Coran, Allah Exalté soit- Il nous a ordonné de veiller assidûment à son office :

« Soyez assidus aux prières et surtout la prière médiane ; et tenez-vous debout devant Allah, avec humilité. »

(Al-Baqara : 238)

Le hadith qui suit, montre aussi l'importance de la prière :

« La première chose dont l'homme devra rendre compte le Jour de la Résurrection est la prière. Si elle est parfaite, toute son oeuvre le sera ; et si elle est défectueuse, toute son oeuvre le sera. »¹

La prière est donc, le chemin de la victoire, du succès, du bonheur et de la réussite dans le monde d'ici -bas et dans celui de l'au-delà :

« Bienheureux sont certes les croyants ; ceux qui sont humbles dans leurs prière. »

(Al-Mo'minoun : 1-2)

¹ *Sahîh al-Djâmi' as-Saghîr.*

Effets Psychologiques de la Prière

Correctement exécutée, la prière éclaire le cœur, éduque l'âme et enseigne à l'homme les règles de politesse envers son Seigneur. En d'autres termes, elle enracine en lui les sentiments de la noblesse et de la grandeur d'Allah.

C'est grâce à elle que l'on découvre en nous la sincérité, la loyauté, la satisfaction, la fidélité, la longanimité, la modestie, la justice et la bienfaisance. Elle nourrit l'âme du prieur de sentiments nobles en renforçant ainsi en lui le respect et la crainte de Dieu.

Quand on se dirige vers Allah dans la prière, on s'éloigne du mensonge, de la trahison, du mal, de la colère et de l'orgueil. Le bon prieur s'élève donc au-dessus de toutes mauvaises pratiques telle que la violence, l'agressivité, l'immoralité et la désobéissance :

« Récite ce qui t'est révélé du Livre et accomplis la prière. En vérité la prière préserve de la turpitude et du blâmable. Le rappel d'Allah est certes, ce qu'il y a de plus grand. Et Allah sait ce que vous faites. »

(Al-'Ankabout : 45)

La Prière, Remède des Coûts

La prière influence positivement le cœur et le corps du prieur. C'est un exercice physique, un apaisement et une illumination pour l'esprit.

Son accomplissement aux heures déterminées est l'un des plus grands signes de foi. Son observance est la preuve la plus évidente de la reconnaissance des bienfaits dont Allah nous a comblés.

Sa négligence est une rupture avec Allah et une façon de refuser Sa miséricorde et Sa grâce infinies.

La prière convenablement accomplie, est comme un remède pour les coeurs corrompus et une lumière qui dissipe les ténèbres des péchés.

Le hadith suivant, rapporté par Abou Horayra certifie ce qui précède :

« Si une rivière passe près de chez vous et que vous vous y lavez cinq fois par jours, que serait votre état ? »

Les *Compagnons* répondirent : Nous serons exempts de saleté.

Il dit (prière et salut sur lui) : *« Tel est également le cas des cinq prières par lesquelles Allah efface les péchés. »*

Les Aspects de la Prière

La prière est la concrétisation explicite de deux valeurs spirituelles et divines, à savoir la justice et l'égalité. Quand l'appel à la prière est lancé, toutes les catégories de personnes riches ou pauvres, jeunes ou vieilles répondent. Une fois réunis, les musulmans se tiennent debout au même rang sans aucune distinction. Ils se rencontrent dans les mosquées pour évoquer Allah dans un grand recueillement. Allah Exalté soit-Il dit :

« Les mosquées sont consacrées à Allah : N'invoquez donc personne avec Allah »

(Al-Jinne : 18)

Tous ces gens se tiennent debout derrière un seul Imam en s'orientant vers une seule direction : la Qibla. Ils adorent un Seul et Même Seigneur en craignant Son châtiment et en espérant Sa miséricorde. Comme récompense, les bienfaits divins les entoureront :

« ...Et invoquez-Le avec crainte et espoir, car la miséricorde d'Allah est proche des bienfaisants »

(Al-A'râf : 56)

Omission de la Prière

Le Prophète (prière et salut d'Allah sur lui) dit :

*« L'Islam est un ensemble dont le pilastre est la prière et le point culminant est le Djihad pour la cause d'Allah. »*¹

Premier culte imposé par Allah, la prière a été prescrite lors de la nuit de l'Ascension du Prophète.¹ Pour la prescrire, Allah, le Tout Puissant, s'est directement adressé à Son Messager. C'est pourquoi Allah dénonce avec force ceux qui s'en abstiennent et les méprise en les considérant comme mécréants et égarés.

Le délaissé de la prière provoque la colère de notre Seigneur. Le non prieur, par son éloignement du bon chemin, faillit à ses obligations religieuses et périt par son opposition aux ordres divins explicites relatifs à la prière. Les versets ci-dessous traitent le thème en démontrant les conséquences positives de son accomplissement :

« Et accomplis la prière aux deux extrémités du jour et à certaines heures de la nuit. Les bonnes œuvres dissipent les mauvaises. Cela est une exhortation pour ceux qui réfléchissent »

(Houd : 114)

« ...Et accomplis la Salât. En vérité la Salât préserve de la turpitude et du blâmable »

(Al-'Ankabout : 45)

« ...Puis lorsque vous êtes en sécurité, accomplissez la prière (normalement), car la prière demeure, pour les croyants, une prescription, à temps déterminés »

(An-Nissâ' : 103)

¹ Rapporté par Ibn Maja et at-Tirmidhî.

¹ Au cours de cette nuit, le Prophète fut conduit d'abord à Jérusalem par l'Archange Gabriel avant l'amorce de Son ascension.

Le Prophète (prière et salut sur lui) dit :

« *C'est par l'abandon de la prière que l'homme devient mécréant* ».¹

Dans ce sens, on trouve dans la tradition prophétique d'autres hadiths aussi authentiques que le précédent, à savoir :

« *C'est la prière qui nous lie à l'Islam. Celui qui cesse de l'accomplir devient mécréant.* »¹

« *Celui qui veille à l'observance assidue de la prière, elle lui sera une lumière et une source de salut le Jour de la Résurrection. Et celui qui a failli à cette tâche, n'aura ni lumière ni source de salut. Le jour de la résurrection, il sera traité comme Qâroun, Pharaon, Hâmân et 'Obay ibn Khâlaf (l'un des plus impitoyables hypocrites qui s'attaquèrent au Prophète à Médine)* ».²

Les versets coraniques et les hadiths susmentionnés marquent donc la gravité de l'abandon de la prière.

C'est en accord avec ces hadiths que la majorité des Compagnons du Prophète allèrent jusqu'à considérer comme mécréant celui qui n'accomplit pas la prière.

Un grand nombre de jurisconsultes adoptèrent cet avis alors que d'autres considérèrent le non prieur comme seulement un libertin qui doit être sanctionné jusqu'à ce qu'il se ravise.

Les Imams des différentes écoles de jurisprudence islamique, vont jusqu'à permettre la prononciation de la sentence de la peine capitale à l'encontre de tout musulman qui dénie la prière. Dans son livre *Miftâh al-Khatâba Wal-Wa'dh* (la clé du discours et de l'exhortation), cheikh Mohammad Ahmad al-'Issawi

¹ Rapporté par les Imams Ahmad et Moslim.

² Rapporté par Ahmad.

² Rapporté par les Imams Ahmad et at-Tabarâni.

rapporta ce qui suit de l'ouvrage *Bidâyat al-Mojtahid* d'Ibn Rochd :

« Al-Hâfidh¹ 'Abd al-'Adhîm al-Mondhirî dit :

Un grand nombre des Compagnons du Prophète et de leurs successeurs allèrent jusqu'à juger comme mécréant quiconque néglige volontairement la prière jusqu'à l'écoulement de son temps légal.

Parmi ces Compagnons, citons : 'Omar ibn al-Khattâb, 'Abd Allah ibn Mas'oud, 'Abd Allah ibn 'Abbâs, Mo'âdh ibn Djabal, Djâbir ibn 'Abd Allah et Abou ad-Dardâ', que Dieu leur accorde Sa satisfaction.

Et parmi ceux qui n'étaient pas Compagnons du Prophète, citons : Ahmad ibn Hanbal, Is-hâq ibn Râhawayh, 'Abd Allah ibn al-Mobârak, an-Nakh'î, al-Hakam ibn 'Otba, Ayoub as-Sakhtayânî, Abou Dâwoud at-Tayâlissî, Abou Bakr ibn Chayba, Zohayr ibn Harb et tant d'autres. Qu'Allah leur accorde Sa miséricorde. » « Extrait du livre d'al-Mondhirî *at-Targhîb Wa at-Tarhîb* (Espoir et Crainte) ».

D'autres encore sont d'avis que celui qui omet de prier tout en reconnaissant le caractère sacré de la prière n'est qu'un libertin. Un groupe d'érudits soutiennent à cet effet que l'on emprisonne ce libertin et le sanctionne jusqu'à ce qu'il se ravise afin qu'il ne soit pas un mauvais exemple.

Par contre, les imams des écoles de jurisprudence islamique optent tous pour l'exécution de celui qui refuse de prier par apostasie. Tel est l'avis d'Ahmad, Is-hâq et Ibn al-Mobârak. Quant à Mâlik, ach-Châfi'i, Abou Hanîfa et ses compagnons qu'Allah leur accorde Sa miséricorde, ils sont d'avis que celui

¹ Surnom que l'on donnait à quiconque réussissait à mémoriser et assimiler parfaitement cent mille hadiths.

qui refuse de prier mérite la peine capitale mais à titre de sanction pénale.

Tel est le jugement de la charia concernant celui qui se dit musulman sans daigner affirmer son appartenance à l'Islam par l'observance du plus important des piliers de l'Islam.

Raison pour laquelle il n'est point étrange que ces gens soient taxés par les ulémas de « mécréants » et de « libertin ». Ce qui explique le fait que le Coran les qualifie de criminels voués à l'Enfer. Il est dit dans le Saint Coran :

« Traiterons-nous les soumis à Allah à la manière des criminels ? »

(Al-Qalam : 35)

Et d'autres versets viennent expliciter cela en ces termes :

« Toute âme est l'otage de ce qu'elle a acquis Sauf les gens de la droite (les élus) : dans des jardins, ils s'interrogeront au sujet des criminels : « Qu'est-ce qui vous a acheminé à Saqar ? » Ils diront : « Nous n'étions pas de ceux qui faisaient la prière et nous ne nourrissions pas le pauvre et nous nous associons à ceux qui tenaient des conversations fuitives et nous traitions de mensonge le jour de la Rétribution jusqu'à ce que nous vint la vérité évidente [la mort]. Ne leur profitera point donc, l'intercession des intercesseurs »

(Al-Moddath-thir : 38-48)

La négligence de la prière mène donc au feu qui anéantit tout sans rien épargner et qui rend la peau toute calcinée. C'est là une récompense adéquate et notre Seigneur n'est Injuste envers personne.

Un tel jugement n'est pas draconien envers celui qui a profondément compris les versets coraniques mais s'est entêté

par orgueil à ne pas accomplir la prière. Sa désobéissance le fait sortir de la communauté islamique. Sa renonciation ou son abandon de la prière n'est guère excusable comme le prouve le hadith ci-dessous :

*« Trois bases constituent le fondement de l'Islam. Celui qui abandonne l'une d'entres elles, est qualifié de mécréant et mérite la peine capitale. Ces trois piliers sont : L'attestation qu'il n'y a de dieu qu'Allah, la prière obligatoire et le jeûne du mois de ramadan ».*¹

Pour être musulmans, on doit appliquer concrètement les prescriptions et les recommandations de la religion.

En guise d'exemple, si vous occupez une fonction publique dans une circonscription, vous devez exercer votre métier sans interruption jusqu'à la fin du mois pour toucher votre salaire.

Cependant si vous ne remplissez pas la fonction à laquelle on vous a désigné, la circonscription aura recours à plusieurs procédures strictes.

C'est le même cas si vous poursuivez des études dans un institut ou dans une école. Vous devez suivre régulièrement et assidûment les ordres sinon votre désobéissance mènera à votre exclusion. Si vous voulez affirmer votre appartenance à quoique ce soit, vous ne devez point enfreindre la discipline et le règlement.

Même dans l'armée, l'observation de certaines règles très strictes sont exigées des soldats et des officiers tel que le port de l'uniforme et l'obéissance aux ordres des autorités supérieures sans atermoiement, et ce, pour honorer l'appartenance à ce noble corps de métier.

¹ Rapporté par Abou Ya`la.

Ces trois exemples illustrent l'idée de l'appartenance à l'Islam. Chaque musulman doit remplir ses obligations envers cette religion, pratiquer ses rites et exécuter ses règles fondamentales.

Pourquoi ? Parce que le musulman a reconnu Allah comme Seigneur et Maître, l'Islam comme religion et Mohammad, prière et salut sur lui, comme Prophète et Messager. Cette reconnaissance exige une preuve sinon un signe. Et pour affirmer son appartenance à l'Islam, on doit observer la prière ; celle-ci constituant la marque distinctive entre musulmans et non musulmans.

Cher lecteur, n'est-il pas de votre devoir d'obéir aux ordres du Saint Coran tant que vous prétendez appartenir à la communauté des fidèles du Coran ?

N'est-il pas de notre devoir également de suivre les pas du Prophète, prière et salut sur lui, et de lui obéir comme Dieu nous l'a commandé ?

Évitez de désobéir aux ordres de votre Seigneur, d'agir à l'encontre des prescriptions de votre Prophète, de négliger le Saint Coran et surtout d'abandonner la prière !

La renonciation aux préceptes de l'Islam, ne nous rend pas dignes du qualificatif de musulmans, elle dresse des obstacles infinis et des voiles infranchissables entre nous et notre Créateur. La charia a été tout à fait explicite à ce sujet : n'est pas musulman celui qui ne pratique pas les principes de l'Islam.

En fait, le Prophète, prière et salut sur lui, dit :

« Quiconque n'accomplit pas et n'observe pas la prière est qualifié de mécréant. »

Les mécréants sont, eux, les perdants.

La Miséricorde d 'Allah

Il est vrai que Dieu est infiniment Clément, que Sa miséricorde est vaste au point de contenir les cieux et la terre, que l'océan de Sa grâce et de Sa générosité est intarissable et qu'un peu de Sa bonté suffit à recouvrir les gens de Ses bienfaits et de Ses dons immenses.

Je dis cela avec conviction espérant que le lecteur m'accompagne dans ce que je vais citer en me basant sur certains versets du Saint Coran et quelques hadiths prophétiques. J'essayerai dans les lignes qui suivent de prouver si la grâce d'Allah se distribue gratuitement à qui la demande et même à qui ne la demande pas.

Je suis convaincu que la logique et l'esprit sage ainsi que la charia refusent que la grâce d'Allah soit dépréciée à ce point et distribuée à des gens dont les mauvaises actions font effondrer les montagnes, éclater le ciel et trembler la terre, j'entends par là, ceux qui renient Le Très Miséricordieux et ne reconnaissent pas Ses bienfaits. Ils désobéissent à Dieu et à Son Messager et enfreignent leurs ordres.

Ils agissent contrairement aux commandements de leur juridiction à laquelle ils prétendent appartenir.

Ils sont fautifs s'ils pensent qu'ils méritent une place élevée auprès d'Allah dont la miséricorde est sans borne alors qu'ils ne font rien pour la mériter. Ils en sont en réalité très loin bien qu'elle entoure les gens pieux. Dieu dit en effet :

« ...la miséricorde d'Allah est proche des bienfaiteurs »
(Al-A'râf : 56)

« ... Et Ma miséricorde embrasse toute chose. Je la prescrirai à ceux qui me craignent, acquittent la Zakât, et ont foi en Nos signes »

(Al-A'râf : 156)

Le Prophète (prière et salut sur lui) rapporte à cet effet qu'Allah exalté soit-Il dit :

« Qu'il manque de pudeur, quiconque compte aller au Paradis sans œuvrer ! Comment pourrais-je le faire jouir de ma générosité en lui accordant ma miséricorde, alors qu'il se montre avare quant il s'agit de m'obéir ! »

La grâce ne s'obtient que par la bonne action, la piété, la bienfaisance ainsi que la confiance en Allah Exalté soit-Il. La vraie foi en Lui est celle qui est confirmée par une œuvre conforme aux règles qui sous-tendent cette foi. Il ne suffit pas d'espérer pour être croyant mais il faut oeuvrer.

Le Prophète (prière et bénédiction sur lui) dit :

« La foi n'est pas qu'un vœu. La foi est ce qui reste encré dans l'esprit et certifié par l'œuvre. En vérité, d'aucuns se laissent tromper par les vœux jusqu'à ce qu'ils quittent ce bas monde sans aucun bienfait. Ils se disent : "Nous avons bon espoir en Allah." Ces gens sont des menteurs, car s'ils avaient bon espoir en Allah, ils auraient accompli de bonnes œuvres. »

En bref, mon souhait est que le lecteur ne désespère point en la Clémence divine, car elle est à portée de main. Cher lecteur, je vous conseille de revenir vers Allah, et de vous repentir en vous joignant à ceux qui se prosternent. En conséquence, vous obtiendrez alors ce que votre âme désire d'Allah : Sa grâce et Sa satisfaction entière.

C'est là où résident succès et bonheur. Hâtez-vous donc de revenir à Allah car la porte du repentir est à tout moment ouverte à ceux qui y sont prédisposés.

Approchez-vous d'Allah et Il s'approchera de vous. Il vous accordera une victoire qui est peut-être inaccessible aux autres. Pratiquez vos obligations religieuses, adressez-vous

humblement à Allah, et Il absoudra alors vos péchés. Mettez-vous sans tarder à observer correctement la prière qui a, entre autre, la vertu de vous détourner des actions immorales et de vous rapprocher d'Allah. La prière n'aura ces conséquences positives que si elle est faite dans un recueillement total ne visant qu'Allah Seul, Seigneur et Maître des univers. Et si elle est accomplie avec ostentation, elle n'aura aucune importance et elle sera vaine.

Les Prières Rejetées

La prière, accomplie correctement, détourne celui qui la pratique des actions réprouvées tel que le mensonge. Elle le purifie certes de toute souillure et de toute infamie.

L'on voit souvent des gens qui, malgré leur constance à la prière spolient les autres de leurs droits, sèment la corruption et posent des actes incompatibles avec la dignité de la religion, sans oublier qu'il y'en a même qui utilisent la religion comme moyen pour réaliser leurs basses besognes. Il faut souligner que la prière de ces gens est nul et sans la moindre valeur auprès d'Allah. Au contraire, cette prière ne fait qu'éloigner ses auteurs de la miséricorde divine. Le Messager d'Allah (prière et salut sur lui) dit à cet effet :

« Celui dont la prière ne put l'éloigner de la turpitude et du blâmable, ne ferait que s'éloigner d'Allah. »¹

De plus, la charia rejette la prière de celui qui ne prie assidûment aux heures prescrites, qui ne fait pas convenablement ses ablutions et qui n'accorde point d'importance à son recueillement dans les différentes étapes de la prière. Ce qui est une négligence du pilier fondamental de l'Islam.

¹ Rapporté par at-Tabarâni d'après Ibn Mas'oud.

Le Prophète (prière et salut sur lui) dit :

*« Quiconque accomplit les prières à temps, après avoir fait correctement ses ablutions et faisant montre d'un parfait recueillement dans la génuflexion et la prosternation, sa prière toute étincelante viendra dire : "Qu'Allah te sauvegarde comme tu m'as sauvegardée !" Par contre, quiconque accomplit la prière en retard, avec des ablutions imparfaites et manquant de recueillement lors de la génuflexion et de la prosternation, sa prière viendra dire toute sombre : "Qu'Allah te néglige comme tu m'as négligée ! Puis l'on plie cette prière comme un linge mouillé et la jette à la figure de son auteur" ».*¹

Observez ce que dit le Très-Haut dans le hadith *Qodsî*² suivant :

*« Je n'agrée la prière que de celui qui l'accomplit par humilité face à Ma grandeur, qui ne méprise point Mes créatures, qui ne s'endort jamais la nuit avec l'intention de me désobéir, qui passe la journée à M'invoquer, qui se montre bienveillant avec l'indigent, le voyageur, et la veuve. De même, je l'agrée de quiconque se montre compatissant envers toute personne éprouvée. Certes, ce type de prieur jouit d'une lumière comparable à celle du soleil. Je le protège par Ma puissance, Je charge Mes Anges de le sauvegarder. Je lui accorde la lumière dans les ténèbres et la longanimité en état de colère et en violence. En vérité, ce type de prieur est distingué de Mes autres créatures comme le Firdaws l'est au Paradis ! »*³

À travers ces hadiths, l'on remarque l'avis de la charia quant à la prière accompagnée de mauvais actes. En fait, la prière n'est

¹ Rapporté par at-Tabarâni d'après Anas ibn Mâlik

² Révélation d'Allah dont le sens divin est exprimé par les paroles du Prophète.

³ Rapporté par al-Bazzâr.

pas un moyen d'arriver à des buts personnels mais, elle constitue un objectif en elle-même.

Une Argumentation Non Fondée

Quand l'on exhorte certaines gens à la prière, ils répliquent en ces termes : « La religion ne se limite pas à la prière et légion sont ceux qui prient tout en ayant un mauvais cœur. Et dès qu'ils se retrouvent en dehors de la prière, ils s'adonnent à des œuvres ignobles. Quant à nous, nos cœurs sont purs et nous éprouvons du respect pour la religion plus que ces prieurs n'en éprouvent. » Voila donc leur vaine argumentation !

Est-ce à dire que les erreurs de certains individus qui accomplissent la prière sont à même de mettre la prière elle-même en cause ? Ou est-ce à dire que la religion se limite à des sentiments que l'on éprouve dans son cœur, sans qu'il y ait d'expression active de cette foi religieuse ?

Craignons donc Allah et recherchons les moyens de nous rapprocher de Lui ! Hâtons-nous de faire les bonnes œuvres avant que nous soyons submergés par des préoccupations ! Et Renouons avec notre Seigneur par la prière fréquente, les aumônes et la bienfaisance. En vérité, l'Islam est loin de se limiter à la prière ou à la pureté du cœur. Mais il englobe plutôt les deux à la fois. En d'autres termes, l'Islam est à la fois, prière, pureté de cœur, veillée de prière, bienfaisance, générosité, pèlerinage, profession de foi, aumône légale, adoration, djihad dans le sentier d'Allah et sincérité.

Oui ! L'Islam est administration et adoration, livre saint et armée, foi, connaissance et bonnes œuvres, tolérance et pondération, Paradis et Enfer, obéissance et respect, communauté et ordre.

L'Islam est donc une religion homogène dont l'adoption des enseignements ne saurait se faire de façon sélective.

Ô musulmans ! Craignez donc Allah et repentez-vous à Lui avant la mort ! Allah accepte le repentir de tout être en le comblant de Ses bienfaits. Vaste est la grâce d'Allah pour celui qui se dirige vers Lui pour la lui demander. Invoquez Dieu dans l'aisance, Il ne vous négligera point dans la gêne ! Appliquez les préceptes de votre religion pour atteindre le succès et la victoire ! Lisez attentivement le Saint Coran et suivez les pas du Prophète Mohammad (prière et salut sur lui) afin que votre chemin soit éclairé !

Que votre ultime objectif soit l'au-delà sans certes négliger le monde d'ici-bas qui n'est que jeu et amusement ! Soyez bons envers votre prochain comme Allah l'est envers vous ! Ne semez point le vice et la corruption sur terre ! Accomplissez correctement la prière, acquitez-vous de l'aumône légale et inclinez-vous pour Allah avec ceux qui s'inclinent ! Combattez les ennemis de l'Islam dans le sentier d'Allah ! Et n'oubliez surtout pas le plus grand combat, celui de vos passions qui vous attend ! Nous devons tous accomplir convenablement la prière pour ne pas périr. Craignons donc Allah !

« Et concourez au pardon de votre Seigneur, et à un jardin(paradis) large comme les cieux et la terre, préparé pour les pieux, qui dépensent dans l'aisance et dans l'adversité, qui dominent leur rage et pardonnent à autrui- car Allah aime les bienfaiteurs »

(Al 'Imrân : 133-134)

Puisse Allah nous guider tous à la voie la plus droite et puisse-t-Il nous accorder la patience pour accomplir nos bonnes œuvres ! Que la prière soit la joie et la paix de nos cœurs afin de rendre à l'Islam sa considération et sa gloire !

Je prie Allah de répandre une progéniture qui assurerait la victoire de l'Islam, car Allah Exalté soit-Il est le Meilleur Protecteur et le Meilleur Garant, Louange à Lui, Seigneur et Maître des univers.

Les Préalables de la Prière

Définition du Terme Salât

Le mot Salât signifie à l'origine « imploration », donc la prière tient son nom de l'un de ses constituants, étant donné qu'elle comporte effectivement l'imploration d'Allah.

D'aucuns dirent aussi que le sens initial du mot Salât est la glorification ; selon eux, la prière prit ce nom vu qu'elle est une glorification d'Allah exalté soit-Il.

Mais après la codification de la prière par l'Islam et son explicitation d'abord par le Messager Mohammad (prière et salut sur lui), puis par les érudits musulmans à travers les siècles, l'on définit la prière comme suit :

« L'adoration et la glorification d'Allah par des paroles et des actes spécifiques, débutant par la proclamation de la grandeur d'Allah (en disant *Allâho Akbar*) et terminant par la salutation finale en ces termes : *As-Salâmo 'Alaykum wa Rahmatullah* (que le salut et la miséricorde d'Allah soient sur vous). De même, la prière est un système spécial apporté par l'Islam afin d'éclairer tous les musulmans. »

Il faut tout de même noter qu'en plus de la définition technique ci-dessus, la Salât conserve son sens initial qui est l'imploration et la glorification. Ce qui apparaît dans la profession de foi (*at-Tachahhod*) que l'on prononce à la fin de la deuxième et de la dernière unité de prière (*Rak'a*), et dans laquelle l'on dit : « Les prières sont à Dieu » ce qui veut dire que l'on ne s'adresse en priant, qu'à Allah Seul Qui mérite d'être imploré.

Par ailleurs, quand l'on dit dans la prière : « Ô Allah ! Bénis Mohammad ! » L'on implore Allah par ces mots d'élever au firmament le nom du Prophète, de faire triompher sa religion, de préserver sa charia, d'agréer son intercession à l'au-delà et de lui accorder une grande récompense.

D'aucuns avancent aussi que n'étant pas à même de prier pour le Prophète comme Allah Lui-même le recommande, l'on demande à Allah dans les prières quotidiennes de bénir son Prophète comme il sied à ce dernier. C'est tout comme si l'on disait : « Ô Allah ! Bénis, Mohammad car Tu sais mieux que quiconque ce qui lui convient (salut et prière sur lui) ! »

Il faut noter que la prière d'Allah sur son Prophète est une miséricorde, la prière des anges est une demande d'absolution de péchés et la prière des humains est imploration et glorification. Allah, exalté soit-Il dit à cet effet :

« *Certes, Allah et Ses Anges prient sur le Prophète, ô vous qui croyez ! Priez sur lui et adressez-lui vos salutations.* »

(Al-Ahzâb : 56)

La prière est une obligation individuelle imposée à tout musulman pubère, sensé, homme et femme, ayant reçu en bonne et due forme le Message du Prophète (prière et salut sur lui) et capable de la faire, et ce, après s'être purifié de la petite et de la grande souillure.

Dès l'âge de sept ans, il incombe aux parents d'exhorter l'enfant à faire la prière afin qu'il en ait l'habitude et l'amour. Mais quand l'enfant atteint l'âge de dix ans, il est recommandé de le contraindre à faire la prière. Et s'il s'obstine, l'on serait en droit de le frapper pour qu'il se ravise. Plusieurs versets coraniques traitent le caractère obligatoire de la prière en ces termes :

« ...Car la Salât demeure, pour les croyants, une prescription à des heures déterminées »

(An-Nissâ' : 103)

« Et commande à ta famille la Salât, et fais-la avec persévérance. Nous ne te demandons point de nourriture : c'est à Nous de te nourrir. La bonne fin est réservée à la piété »

(Tâha : 132)

« Et accomplissez la Salât, et acquittez la Zakât, et inclinez-vous avec ceux qui s'inclinent »

(Al-Baqara : 43)

Nombreux sont les hadiths qui ont insisté sur l'importance, les caractéristiques et le châtiment réservé à celui qui néglige la prière. Nous en avons cité certains dans le premier chapitre de ce texte. Mais pour plus de détails, veuillez bien vous référer aux recueils de hadiths.

Les Conditions de la Prière

Il existe des conditions à observer avant l'accomplissement de la prière. Citons entre autres :

- 1- Être pur de toutes souillures et ceci concerne aussi bien le corps que les vêtements et le lieu où se fait la prière.
- 2- Couvrir les parties intimes du corps qui sont pour l'homme du nombril jusqu'aux genoux et pour la femme, tout son corps excepté le visage et les mains.
- 3- Accomplir la prière en son temps prescrit dans la charia islamique.
- 4- Se diriger vers la *Qibla* (la *Ka'ba* de la Mecque) qui est la direction légale de la prière.

La Purification Rituelle

L'Islam est la religion adaptée à la nature humaine. Dès son apparition dans la péninsule arabique aride, cette religion a prescrit les pratiques de la vraie civilisation et a appelé à une totale hygiène en exhortant les gens à s'attacher aux nobles usages.

En fait, le musulman est appelé à avoir :

1- Un cœur purifié de toutes les corruptions à savoir l'idolâtrie, la suspicion, l'hypocrisie, l'ostentation, la haine, la rancune et la jalousie. Allah, gloire à Lui, voit tout, et rien ne Lui échappe de ce que nous faisons :

« Allah connaît la trahison des yeux, tout comme ce que les poitrines cachent »

(Ghâfir : 19)

2- Un corps aussi pur que le cœur. Dans Son livre Saint, Allah le Très Haut dit :

« Allah aime ceux qui se repentent, et aime ceux qui se purifient »

(Al-Baqara : 222)

Le Prophète (prière et salut sur lui) dit également :

*« La propreté est la moitié de la foi »*¹

*« La clé de la prière est la pureté et l'on la commence par la proclamation de la grandeur d'Allah « en disant Allahu Akbar » et l'on la termine par la salutation. »*²

¹ Rapporté par Moslim.

² Rapporté par Abou Dâwoud et Ibn Maja.

La purification est donc la première condition pour entrer en prière ; elle englobe comme on l'a dit :

1. La purification du cœur et du corps ;
2. La purification des vêtements ;
3. La purification du lieu où se fait la prière.

La purification du corps se fait par toute eau pure, qu'elle provienne des pluies, des rivières, des mers, des sources ou des puits. Cette eau devrait avoir un goût, une couleur et une odeur qui n'ont point connu d'altération. Si l'une de ces trois caractéristiques est modifiée, l'eau devient impure selon la charia, et partant devient inappropriée aux ablutions. Le moins que l'on puisse dire, est que cette hygiène islamique est approuvée de nos jours par la médecine moderne.

La Purification du Corps

Le corps doit être purifié de toutes souillures corporelles, petites ou grandes soient-elles :

1- La petite souillure : qui nécessite que l'on fasse ses ablutions ou l'ablution pulvérale (*Tayammom*) en cas de manque d'eau. Cette souillure est causée par l'urine, la défécation et le pet.

2- La grande souillure : qui nécessite le bain rituel. Cette souillure est causée par l'accouplement ou l'éjaculation de sperme. Allah exalté soit-Il, dit à cet effet :

« *Et si vous êtes souillés, alors purifiez-vous (par un bain) !* »

(Al-Mâ'ida : 6)

Quant aux femmes, elles sont tenues aussi de procéder au bain rituel après les menstrues et lochies.

Les Ablutions

Allah exalté soit-Il dit :

« Ô vous les croyants ! Lorsque vous vous levez pour la Prière, lavez vos visages et vos mains jusqu'aux coudes ; passez les mains mouillées sur vos têtes ; et lavez-vous les pieds jusqu'aux chevilles »

(Al-Mâ'ida : 6)

Ce verset fait des ablutions le préalable et la condition sine qua non de la prière. Ainsi, toute prière effectuée sans ablutions au préalable, est nulle et prier ainsi sciemment sans ablutions est incontestablement un péché.

Le Prophète (prière et salut sur lui) a expliqué clairement comme ci-dessous, comment l'on doit faire ses ablutions :

- Se procurer de l'eau pure avec l'intention de procéder à la purification préalable à la Prière. Il faut noter qu'il n'est pas exigé de prononcer une formule d'intention. Il suffit seulement d'être conscient de la ferme intention de faire ses ablutions rituelles. Et avant de commencer, l'on doit dire : « Au nom d'Allah le Très Miséricordieux le Tout Miséricordieux. »
- Se laver les mains jusqu'aux poignets trois fois de suite en frottant convenablement les espaces d'entre les doigts.
- Se rincer la bouche trois fois. Mais avant cela, il est recommandé que l'on se nettoie les dents à l'aide d'un cure-dent. L'on pourrait aussi nettoyer sa bouche en utilisant une brosse à dent ou même ses doigts.

Parmi les hadiths qui incitent à l'emploi du cure-dents, citons le suivant :

« *Si je ne craignais pas de trop demander à ma nation, je leur aurais ordonné l'usage du cure-dent avant toute prière.* »¹

- Aspirer et rejeter de l'eau par les narines, à trois reprises.
- Se laver trois fois le visage (ce qui comprend ici les parties qui se trouvent en long du front à partir du cuir chevelu jusqu'au menton, et en large, entre les deux oreilles).
- Se laver les deux mains en montant jusqu'aux coudes à trois reprises. (l'on doit commencer par la droite).
- S'essuyer la tête une fois avec les mains mouillées en faisant un mouvement de va et vient (du devant vers l'arrière puis l'inverse).
- S'essuyer une fois les oreilles (faces interne et externe) avec le pouce et l'index, sans mouiller ses mains une nouvelle fois pour cela.
- Se laver trois fois les pieds (le pied droit d'abord) jusqu'aux chevilles en frottant convenablement les orteils.

Il faut dire en passant qu'aucun hadith n'a fait cas de la nécessité de laver son cou.

- Une fois les ablutions finies, on dit :

« *Ach-hado Allâ Ilâha Illallâh. Wa Ach-hado Anna Môhammadane 'Abdoho Wa Rasouloh. Allâhomma Ij'alni Minat-Tawwâbîna Waj'alni Minal-Motâlahîrîn.* »

Ce qui veut dire :

« *J'atteste qu'il n'est de dieu qu'Allah et j'atteste que Môhammad est Son Messager ! Ô Seigneur ! Fais que je*

¹ Rapporté par al-Bokhârî et Moslim.

sois de ceux qui ne cessent point de se repentir et de ceux qui ne cessent point de se purifier ! »

Remarque :

Pour que les ablutions soient complètes, on doit suivre exactement les étapes susmentionnées.

Telles sont les ablutions qui permettent que l'on se tienne debout devant Allah. Elles restent valables tant qu'elles n'ont pas été annulées par une chose postérieure à son accomplissement.

Essuyage des Chaussettes

Par ailleurs, le Prophète (prière et salut sur lui) essuyait uniquement le haut des chaussettes en cuir et épargnait leurs semelles. Et ce, en lieu et place du lavage des pieds lors des ablutions. Cela est permis au non voyageur durant 24H. Quant au voyageur, il lui est permis de faire cela durant trois jours. Il faut noter que cela n'est permis qu'à celui qui se purifie avant d'enfiler ses chaussettes.

Il faut noter aussi qu'à l'instar des chaussettes, l'on pourrait aussi en faisant ses ablutions, essuyer son pansement.

L'objectif visé par ces enseignements mentionnés ci-dessus est d'aplanir toute difficulté qui pourrait s'ériger devant les gens dans la pratique de la religion.

Causes de Rupture des Ablutions

Les ablutions s'annulent et sont considérées comme rompues suite aux choses ci-après :

1. La défécation, l'urine ou le pet. Il est utile de savoir à cet effet que les ablutions de ceux qui souffrent d'incontinence fécale ou urinaire ne sont pas rompues ou annulées par

l'urine et la défécation même si elles se produisaient pendant la prière, quoiqu'ils soient tenus de refaire leurs ablutions avant chaque prière.

2. Le sommeil profond. Mais quand l'on est bien assis en tailleur, le sommeil n'annule pas les ablutions.
3. La perte de conscience par la folie, l'ivresse, ou sous l'effet des stupéfiants...
4. Toucher une personne du sexe opposé avec l'intention d'en tirer un quelconque plaisir.
5. Toucher ses organes génitaux.
6. Le vomissement.

Remarque :

Après avoir fait correctement ses ablutions, l'on ne pourrait parler de rupture que suite à un fait avéré et sûr. Car « Le doute n'annule pas la certitude ».

Le Bain Rituel

Ce genre d'ablution consiste à faire couler de l'eau pure sur tout le corps y compris les cheveux. C'est la meilleure façon de le purifier de toutes souillures et partant se revigorier.

Les Causes du Bain Rituel

1. L'éjaculation de sperme même suite à une simple pensée.
2. La pénétration même si elle n'occasionne pas d'éjaculation.
3. L'éjaculation nocturne à condition que l'on voie des traces. Mais si le rêve érotique ne suscite pas d'éjaculation, il n'y a pas nécessité de procéder au bain rituel. Un hadith dit à cet effet : « *L'éjaculation nécessite le bain rituel.* » En somme quiconque voit ses habits ou son drap, souillés de liquide à son réveil, se doit de faire le bain rituel.
4. Les menstrues.
5. Les lochies.
6. La conversion à l'Islam et ce, après la profession de foi.

Comment Faire le Bain Rituel

Avant de faire le bain rituel, il faut avoir au préalable l'intention de se purifier de la grande souillure. Tel qu'enseigné par la sunna, l'on doit d'abord se laver les mains trois fois, avant de laver ses parties intimes. Après quoi, l'on procède comme suit :

- Faire ses ablutions sans laver ses pieds. Puis verser de l'eau sur sa tête et la laver tout en tâchant d'atteindre le cuir chevelu.
- Faire couler l'eau sur tous les recoins du corps, et bien frotter sa peau.
- Laver ses pieds à la fin. Et il est conseillé que l'on dise à la sortie : « *Allâhomma Ij’alnî Minat-Tawwâbîna Waj’alnî Minal-Motaqâhirîn* (Dieu faites que je sois de ceux qui ne cessent de se repentir et de ceux qui ne cessent de se purifier) ».

Il faut noter pour finir que l'on peut procéder au bain rituel en se baignant dans un fleuve ou même la mer et en prenant une douche. Dans ces cas, l'on a qu'à faire d'abord ses ablutions avant de plonger dans l'eau ou se mettre sous la douche. Et à la fin, l'on doit prendre soin de laver ses pieds.

NB :

- L'on doit tout mettre en œuvre pour être à l'abri de tout regard indiscret en ne se déshabillant que si l'on est sûr de ne point être exposé à aucun regard indiscret.

- Par ailleurs, l'on doit éviter de gaspiller l'eau même si l'on est au bord d'un fleuve. Car tout gaspillage est contraire aux enseignements de l'Islam. Le Saint Coran dit à cet effet : (*les gaspilleurs sont les frères des démons.*) Certes, Allah recommande l'économie en toute chose.

L'Ablution Pulvérale (*at-Tayammom*)

D'une part, l'on se rend compte de la tolérance de l'Islam à travers ses injonctions qui vont de pair avec les aptitudes de ses interlocuteurs. Et d'autre part, l'on comprend l'importance de la prière en Islam, dont nul n'est exempté même dans les conditions les plus difficile.

La purification étant la condition sine qua non de la prière, Allah exalté soit-Il a accordé au croyant une solution de rechange dans les cas de manque d'eau, de maladies qui rendent périlleux l'utilisation de l'eau ou même quand l'on a de sérieuse raison de ne pas utiliser l'eau et ce, dans le but de prévenir une quelconque maladie. Cette solution de rechange est l'ablution pulvérale que l'on appelle « *at-Tayammom* ». Ce procédé consiste à employer à la place de l'eau une pierre ou du sable propre et pur. Observons à ce sujet le verset ci-après :

« Ô les croyants ! Lorsque vous vous levez pour la Salât, lavez vos visages et vos mains jusqu'aux coudes ; passez lez mains mouillées sur vos têtes ; et lavez-vous les pieds jusqu'aux chevilles. Et si vous êtes souillés, alors purifiez-vous par un bain ; Mais si vous êtes malades ou en voyage ou si l'un de vous revient du lieu où il a fait ses besoins ou si vous avez touché aux femmes et que vous ne trouviez pas d'eau, alors recourez à la terre pure, passez en sur vos visages et vos mains. Allah ne veut pas vous imposer quelque gêne, mais Il veut vous purifier et parfaire sur vous Son bienfait. Peut-être serez-vous reconnaissants »

(Al- Mâ'ida : 6)

Le mot « *Tayammom* » signifie en arabe l'action de s'orienter vers une direction. Cette ablution pulvérale est pour le musulman, un moyen de se purifier malgré le manque d'eau. Si, au cours de cette opération, la poussière s'accroche aux mains, il faut souffler dessus pour faire ensuite le *Tayammom*. En fait, cette action n'est qu'un geste symbolique remplaçant les ablutions et le bain rituel.

En d'autres termes, Allah, le Tout Puissant nous démontre le caractère obligatoire de la prière que l'on doit observer qu'il y ait de l'eau ou non.

Par ailleurs, il y a des gens qui pensent que l'emploi du sable est répugnant et contraire aux règles de l'hygiène sous prétexte que le visage contient des parties sensibles comme les yeux. Rappelons-leur qu'il est recommandé que le sable des ablutions pulvérale soit pur, propre et non altéré. Il faut aussi noter que le *Tayammom* se fait de sorte qu'aucune poussière ne puisse atteindre les yeux. Sans oublier que l'on n'a recours à ce type d'ablution que dans des situations très exceptionnelle de nécessité. Pour les croyants, cette purification symbolique est une marque de la bienveillance divine.

« *Allah ne veut vous imposer aucune gêne, mais Il veut vous purifier et parfaire sur vous Son bienfait. Peut-être serez-vous reconnaissants* »

(Al-Mâ'ida : 6)

Comment Faire le *Tayammom*

- Formuler l'intention.
- Dire : *Bismillâhir-Rahmânir-Rahîm* (Au nom d'Allah le Très Miséricordieux, le Tout Miséricordieux).
- Poser ses paumes sur la matière que l'on utilise pour faire cette ablution (sable, pierre propre...)

- S'essuyer le visage avec les deux mains
- Essuyer la main droite puis la main gauche jusqu'aux coudes.

Selon l'avis de certains ulémas, qu'Allah leur accorde Sa pleine satisfaction, il est recommandé de poser sa paume sur la matière utilisée une fois pour le visage et une fois pour la main.

Quand l'on finit de satisfaire ses besoins intimes et que l'on manque d'eau, l'on pourrait se contenter de faire le *Tayammom*, à condition que l'on formule expressément l'intention de se purifier de la grande souillure. Le *Tayammom* tient lieu d'ablution quoiqu'il devient interdit dès lors que l'on dispose d'eau pur ou à partir du moment que l'on ne risque plus rien en utilisant l'eau pour son bain.

Le *Tayammom* est valable tant pour les prières obligatoires que pour celles surérogatoires si rien ne l'annule ou s'il n'y a pas d'eau. Selon les Mâlikites (l'une des doctrines islamiques), le *Tayammom* n'est valable que pour une prière obligatoire et les prières facultatives qui s'y rattachent.

NB :

Il faut noter qu'il est primordial de purifier son corps, son habit et son lieu de prière avant d'amorcer la prière. Et ce, à l'aide d'eau pure. Les impuretés concernées à cet effet sont l'urine, les excréments, le sperme, la salive du chien et du porc, le sang et le pus.

Par ailleurs, il faut noter aussi que les femmes se doivent de nettoyer les traces de menstrues et de lochies de leurs habits tout comme elles se doivent de faire le bain rituel pour purifier leurs corps. Il est aussi utile de dire en passant que les femmes indisposées ou celles qui sont en période de lochies sont exemptes de prières. Quoiqu'elles sont tenues de rendre les jours

de jeûnes qu'elles ratent dans le mois de ramadan. En fin, il faut souligner que pendant les menstrues et les lochies, les conjoints se doivent de s'abstenir d'avoir des relations intimes allant jusqu'à la pénétration. La médecine moderne affirme de nos jours, l'objectivité de ses enseignements multiséculaires de l'Islam. Allah, le Très Haut dit à ce propos :

« ET ils s'interrogent sur la menstruation des femmes. Dis : « C'est un mal. Eloignez-vous donc des femmes pendant les menstrues, et ne les approchez que quand elles sont pures. Quand elles se sont purifiées, alors cohabitez avec elles selon les prescriptions d'Allah, car Allah aime ceux qui se repentent, et aime ceux qui se purifient »

(Al-Baqara : 222)

Horaire des Cinq Prières

Il n'est permis au musulman de faire la prière obligatoire qu'à l'arrivée de son temps légal fixé par la charia. Allah, Exalté soit-Il dit dans le Saint Coran :

« La prière est pour les croyants une obligation à des heures précises »

(an-Nisâ' :103)

« À des heures précises » veut dire que les prières sont réparties dans la journée et la nuit, à des heures déterminées. Donc, l'arrivée du temps légal est l'une des conditions essentielles de la prière. Voyons maintenant le temps légal de chaque prière :

1- L'heure de la prière de l'aube (Sobh - *Fajr*) :

Elle commence de l'apparition de l'aurore, c'est-à-dire la première lueur du soleil levant jusqu'au lever du soleil. Quiconque arrive à faire une unité de prière « *Rak'a* » avant le lever du soleil, est considéré comme ayant accompli la prière de Sobh en son temps légal.

Quiconque s'en dort à l'heure de la prière, doit l'accomplir dès son réveil sans tarder car c'est là son heure légale à condition qu'il n'ait pas fait exprès de s'endormir à ce moment précis par paresse.

2- L'heure de la prière du midi (Dhohr) :

Elle débute à partir du moment que le soleil franchit le zénith et le dépasse un petit peu. En ce moment, l'ombre de tout objet

vertical s'amenuise puis commence à s'allonger vers l'Est. Plus précisément, c'est la douzième heure de la journée qui varie selon les saisons et les pays. Elle se termine avec l'entrée de l'heure légale de la prière suivante.

3- L'heure de la prière de l'après-midi (*'Asr*) :

Elle commence lorsque l'ombre et la longueur de l'objet deviennent les mêmes. Si l'on plaçait une règle sous le soleil en ce moment, l'on verrait que l'ombre de la règle est plus longue seulement de quelques centimètres que la règle elle-même. Et ce moment reste de mise tant que le soleil ne s'est pas couché. Quiconque réussit à effectuer une unité de prière avant le coucher du soleil aura accompli la prière de l'après midi à temps.

Il est formellement interdit de retarder la prière du *'Asr* jusqu'au crépuscule. Car la sunna nous apprend que cela expose à l'anéantissement des bonnes œuvres. D'autres parts, il est utile de savoir que la prière du *'Asr* est la prière « médiane » mentionnée dans le Coran :

« Soyez assidus aux prières et surtout à la prière médiane ; et tenez-vous debout devant Allah, avec humilité ! »

(Al-Baqara : 238)

4- L'heure de la prière du coucher du soleil (*Maghrib*) :

L'heure de cette prière se situe entre le coucher du soleil et la disparition du crépuscule. Il faut noter que l'heure de cette prière est la plus courte. Raison pour laquelle l'on doit l'accomplir le plus tôt possible.

5- L'heure de la prière de la nuit (*'Ichâ'*)

L'heure de cette prière se situe entre le moment de la disparition totale de la dernière lueur du crépuscule et

l'apparition de l'aube. Celui qui arrive à accomplir une unité (*Rak'a*) avant la première aurore est considéré comme ayant fait la prière du 'Ichâ' en son temps.

Le Prophète (prière et salut sur lui) n'aimait pas se coucher avant son accomplissement et n'aimait pas non plus entamer une causerie après son accomplissement. Il a toutefois permis de discuter de sujets scientifiques, et de tenir compagnie aux hôtes après l'accomplissement de la prière du 'Ichâ'. Il est conseillé de la retarder jusqu'à la fin du premier tiers de la nuit, sauf si l'on craint de faillir à son accomplissement à l'heure indiquée ou si l'on craint de rater la prière collective. Dans ces cas, l'on doit s'en acquitter immédiatement.

En vérité, les horaires des prières ont été très minutieusement établis par l'Islam, à tel point que rien ne pourrait altérer leur ordre à aucun moment de l'année.

NB :

Si juste avant d'amorcer la prière du 'Ichâ' l'on sert le dîner, il est recommandé que l'on commence d'abord par dîner avant d'entamer la prière. Et ce, afin que l'on ne soit pas distrait dans sa prière par l'envie de manger. Par ailleurs, le Prophète recommande que l'on ne prie jamais en réprimant un besoin d'aller aux toilettes.

L'Appel à la Prière (*Adhân*)

L'appel à la prière est l'annonce de l'arrivée de son heure. Il consiste à appeler les musulmans à participer à la prière qui sera pour eux un moyen de succès dans ce monde et dans l'au-delà. L'appel à la prière qui est l'un des plus grands rites de l'Islam.

Il a été prescrit à la première année de l'Hégire. Et il fut observé par le Prophète dans toutes les circonstances. Et les compagnons lui accordèrent la plus grande attention à l'instar du Prophète (prière et salut sur lui).

La Formule de L'appel à la Prière (*Adhân*)

L'appel à la prière ou *Adhân*, selon les hadiths authentiques, se fait comme suit :

الله أكْبَرُ، الله أكْبَرُ
Allâho Akbar, Allâho Akbar
(Allah est Le Plus Grand, A'lah est Le Plus Grand)

الله أكْبَرُ، الله أكْبَرُ
Allâho Akbar, Allâho Akbar
(Allah est Le Plus Grand, Allah est Le Plus Grand)

أَشْهُدُ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ
Ach-hado Allâ Ilâha Ilal-Lâh
(J'atteste qu'il n'y a de dieu qu'Allah)

أَشْهَدُ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ

Ach-hado Allâ Ilâha Ilal-Lâh

(J'atteste qu'il n'y a de dieu qu'Allah)

أَشْهَدُ أَنَّ مُحَمَّداً رَسُولَ اللَّهِ

Ach-hado Anna Môhammadane Rassoulol-Lâh

(J'atteste que Mohammad est le Messager d'Allah)

أَشْهَدُ أَنَّ مُحَمَّداً رَسُولَ اللَّهِ

Ach-hado Anna Môhammadane Rassoulol-Lâh

(J'atteste que Mohammad est le Messager d'Allah)

حَيٌّ عَلَى الصَّلَاةِ

Hayya 'Alaṣ-Ṣalāt

(Venez vite à la prière)

حَيٌّ عَلَى الصَّلَاةِ

Hayya 'Alaṣ-Ṣalāt

(Venez vite à la prière)

حَيٌّ عَلَى الْفَلَاحِ

Hayya 'Alal-Falâh

(Venez vite au succès)

حَيٌّ عَلَى الْفَلَاحِ

Hayya 'Alal-Falâh

(Venez vite au succès)

اللَّهُ أَكْبَرُ، اللَّهُ أَكْبَرُ

Allâho Akbar, Allâho Akbar

(Allah est Le Plus Grand, Allah est Le Plus Grand)

لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ

Lâ Ilâha Ilal-Lâh

(Il n'y a de dieu qu'Allah)

Cette formule s'emploie aux cinq prières, excepté la prière de l'aube où le muezzin ajoute la phrase ci-après entre la formule : « Hayya 'Alal-Falâh » et la formule finale « Allâho Akbar » :

الصلوة خير من النوم
As-Salâto Khayron Minan-Nawm
 (La prière vaut mieux que le sommeil)

الصلوة خير من النوم
As-Salâto Khayron Minan-Nawm
 (La prière vaut mieux que le sommeil)

L'appel à la prière confirme la grandeur et la majesté de Celui dont on implore le nom : Allah.

Cher lecteur, pensez au succès auquel cet appel vous exhorte et sachez que tout grand en dehors d'Allah est misérable. Si vous croyez que cet univers est grand, soyez sûr qu'Allah est le Grand par excellence.

En entendant l'*Adhâن*, répétez les expressions, sauf à la formule « Hayya 'Alas-Salât » et « Hayya 'Alal-Falâh », dites :

لَا حَوْلَ وَلَا قُوَّةَ إِلَّا بِاللَّهِ
Lâ Hawla Walâ Qowwata Illâ Bil-Lâh
 (Il n'est de pouvoir ni de force que par Allah)

Observez à ce sujet le hadith ci-dessous de notre Prophète Mohammad (prière et salut sur lui) :

« *Quand le muezzin dit : « Allâho Akbar, Allâho Akbar » et l'un d'entre vous dit : « Allâho Akbar, Allâho Akbar » puis Il (le muezzin) dit : « Ach-hado Allâ Ilâha Ilal-Lâh », Il dit : « Ach-hado Allâ Ilâha Ilal-Lâh » puis il (le muezzin) dit : « Ach-hado Anna Mohammadane Rassoulol-Lâh », il dit : « Ach-hado Anna Mohammadane Rassoulol-Lâh » puis il (le muezzin) dit « Hayya 'Alas-Salât », il dit : « Lâ Hawla walâ Qowwata Illâ bil-Lâh » puis il (le muezzin) dit : « Hayya 'Alal-Falâh », il dit : « Lâ Hawla Walâ*

Qowwata Illâ Bil-Lâh » puis il (le muezzin) dit : « Allâho Akbar, Allâho Akbar », il dit : « Allâho Akbar, Allâho Akbar », puis il (le muezzin) dit : « Lâ Ilâha Ilal-Lâh », il dit : « Lâ Ilâha Ilal-Lâh ». Quiconque d'entre vous dit ces propos de bon cœur, il ira au Paradis. »¹

Après avoir terminé, implorez la bénédiction d'Allah sur le Prophète et répétez les invocations transmises par lui. Remarquez la modestie de notre Messager, bien qu'Allah lui ait accordé Sa satisfaction, il demandait toujours à sa communauté de demander à Allah de le bénir, de lui accorder Sa miséricorde. Le Prophète (prière et salut sur lui) voulait leur apprendre que toute décision appartient à Allah et que tous les gens quels qu'ils soient sont Ses serviteurs qui ont constamment besoin de Lui.

Le Prophète (prière et salut sur lui) dit :

« Quand vous entendez l'appel à la prière, répétez ce qu'il dit, puis invoquez pour moi la bénédiction d'Allah, car celui qui implorera pour moi la Bénédiction d'Allah une fois, Allah le bénira dix fois. Demandez-Lui ensuite de m'accorder al-Wassîla, car c'est là un degré au Paradis que Dieu a réservé à un seul de Ses serviteurs et j'espère être ce serviteur. Celui qui fera cela méritera mon intercession le Jour du Jugement Dernier. »²

Les invocations enseignées par le Prophète (prière et salut sur lui) et qui sont récitées après chaque appel à la prière sont les suivantes :

« Ô Seigneur ! Maître de cet appel parfait et de cette prière annoncée à son heure, accorde à Mohammad al-Wassîla et le mérite et accorde-lui la place louable que Tu lui as promise »

¹ Rapporté par al-Bokhârî.

² Rapporté par Moslim d'après 'Abd Allah ibn 'Omar.

Puis on ajoute :

« Accorde-nous ton intercession ; Tu n'as jamais faillis à Ta promesse »

Announce du Début de la Prière (*Iqâma*)

Comme l'enseigne la sunna, à la suite du premier *Adhân*, le muezzin se doit d'observer un temps d'intervalle suffisant pour ceux qui éprouvent le besoin de refaire leurs ablutions. D'autre part, l'on doit laisser au muezzin qui a procédé à l'appel d'annoncer le début de la prière (*Iqâma*).

La Formule de l'Announce du Début de la Prière (*Iqâma*)

Il y a deux formules d'annonces conformes à la sunna du Prophète :

Première formule :

الله أكْبَرُ، الله أكْبَرُ

Allâho Akbar, Allâho Akbar

(*Allah est Le Plus Grand, Allah est Le Plus Grand*)

أشهَدُ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللهُ

Ach-hado Allâ Ilâha Ilal-Lâh

(J'atteste qu'il n'y a de dieu qu'Allah)

أشهَدُ أَنَّ مُحَمَّداً رَسُولَ اللهِ

Ach-hado Anna Môhammadane Rassoulol-Lâh

(J'atteste que Môhammad est le Messager d'Allah)

حَيٌّ عَلَى الصَّلَاةِ

Hayya 'Alaṣ-Salât

(Venez vite à la prière)

حَيٌّ عَلَى الْفَلَاحِ

Hayya 'Alal-Falâh

(Venez vite au succès)

قد قامـت الصـلاة
Qad Qâmatiṣ-Salât
(L'heure de la prière est arrivée)

قد قامـت الصـلاة
Qad Qâmatiṣ-Salât
(L'heure de la prière est arrivée)

الله أكـبر، الله أكـبر
Allâho Akbar, Allâho Akbar
(Allah est Le Plus Grand, Allah est Le Plus Grand)

لـا إـلـه إـلـا الله
Lâ Ilâha Ilal-Lâh
(Il n'y a de dieu qu'Allah)

Deuxième formule

الله أكـبر، الله أكـبر
Allâho Akbar, Allâho Akbar
(Allah est Le Plus Grand, Allah est Le Plus Grand)

الله أكـبر، الله أكـبر
Allâho Akbar, Allâho Akbar
(Allah est Le Plus Grand, Allah est Le Plus Grand)

أشـهـد أـن لـا إـلـه إـلـا الله
Ach-hado Allâ Ilâha Ilal-Lâh
(J'atteste qu'il n'y a de dieu qu'Allah)

أشـهـد أـن لـا إـلـه إـلـا الله
Ach-hado Allâ Ilâha Ilal-Lâh
(J'atteste qu'il n'y a de dieu qu'Allah)

أشـهـد أـن مـحـمـدـاً رـسـوـلـاً الله
Ach-hado Anna Moḥammadane Rassoulol-Lâh

(J'atteste que Mohammad est le Messager d'Allah)

أشهد أن محمدًا رسول الله

Ach-hado Anna Mohammadane Rassoulol-Lâh

(J'atteste que Mohammad est le Messager d'Allah)

حي على الصلاة

Hayya 'Alas-Salât

(Venez vite à la prière)

حي على الصلاة

Hayya 'Alas-Salât

(Venez vite à la prière)

حي على الفلاح

Hayya 'Alal-Falâh

(Venez vite au succès)

حي على الفلاح

Hayya 'Alal-Falâh

(Venez vite au succès)

قد قامت الصلاة

Qad Qâmatiš-Salât

(L'heure de la prière est arrivée)

قد قامت الصلاة

Qad Qâmatiš-Salât

(L'heure de la prière est arrivée)

الله أكبير، الله أكبير

Allâho Akbar, Allâho Akbar

(Allah est Le Plus Grand, Allah est Le Plus Grand)

لا إله إلا الله

Lâ Ilâha Ilal-Lâh

(Il n'y a de dieu qu'Allah)

Remarques :

- Le muezzin doit faire l'appel à la prière très lentement, et ce, en marquant une pause entre les différentes phrases. Quant à l'annonce du début de la prière, l'on doit la faire d'un trait sans aucune pause.
- Il doit se diriger vers la *Qibla* au moment de l'appel tout en élevant la voix au maximum, et ce, même s'il est seul dans un désert.
- Il est recommandé que l'on fasse l'appel à la prière et l'annonce du début de la prière si l'on a manqué à la prière collective et que l'on vient effectuer tout seul sa prière. Mais si l'on a à rendre plusieurs prières, l'on doit faire l'appel et l'annonce uniquement pour la première prière et se contenter de l'annonce du début de la prière en ce qui concerne les autres prières.
- Les deux appels ne sont pas une obligation pour les femmes. Mais d'après l'imam Ahmad, elles peuvent les faire et ce, en absence des hommes. Il fut rapporté que Aïcha, l'épouse du Prophète et la mère des croyants (qu'Allah lui accorde Sa pleine satisfaction), faisait les deux appels pour les femmes et qu'elle les guidait dans la prière en se tenant au milieu d'elles.
- Celui qui entend l'annonce du début de la prière se doit de répéter les formules du muezzin comme il le fit lors de l'appel à la prière abstraction faite de la formule « *Hayya 'Alaṣ-Salāt* » et « *Hayya 'Alal-Falāh* » à laquelle il répondra en ces termes : « *Lâ Hawla Walâ Qowwata Illâ Bil-Lâh* ». Et quand le muezzin dira : « *Qad Qâmatis-Salât, Qad Qâmatis-Salât* », l'auditeur dira : « *Aqâmahâ Allâho Wa-Adâmahâ* » ; C'est à dire que Dieu la préserve et la maintienne éternellement.

L'Orientation Vers la *Ka`ba*

L'Islam est la religion de l'unité et la religion d'un Dieu unique, Seigneur Exalté et Béni. Le Prophète (prière et salut sur lui) par qui Allah a achevé Son Message, est unique, le Livre est unique et la direction vers laquelle se dirigent les musulmans est unique.

Les musulmans du monde entier se dirigent vers la sainte *Ka`ba*, symbole de leur unité et source de lumière apportée par le Prophète Mohammad (prière et salut d'Allah sur lui). Le prieur doit se diriger vers la *Qibla* qui est la très honorée *Ka`ba*, dans la très noble Mecque, conformément à ce qu'Allah, le Très Haut dit dans ce verset :

« *Et d'où que tu sortes, tourne ton visage vers la mosquée sacrée. Et où que vous soyez, tournez-y vos visages...* »

(Al-Baqara : 150)

Nous devons donc nous diriger vers la *Ka`ba* même si on ne la voit pas et sachez chers lecteurs que Dieu ne charge aucune âme au-dessus de ses capacités.

Nos ancêtres ont déterminé pour chaque pays sa *Qibla* et ont orienté les mihrabs vers elle.

Chacun peut donc retrouver la *Qibla* la mosquée la plus proche ou en utilisant une boussole ou en s'orientant à l'aide des étoiles.¹

¹ C'est ce besoin de déterminer avec précision la *Qibla* qui a incité les musulmans à inventer la boussole et à développer l'astronomie. (Le Traducteur).

Attitudes à Adopter Quand L'on ne Peut Déterminer la *Qibla*

Quiconque échoue à déterminer la *Qibla* à cause des nuages ou de l'obscurité, qu'il s'informe auprès de quelqu'un qui pourrait l'indiquer. S'il ne trouve pas à qui demander, qu'il fasse un effort de déduction pour la trouver. Et sa prière ne serait aucunement nulle s'il apprenait plus tard qu'il s'était trompé. Si, pendant sa prière il s'aperçoit de son erreur, qu'il se tourne vers la bonne direction sans interrompre sa prière.

De même, si durant votre prière quelqu'un vous voit et vous dit de vous tourner dans telle direction, tournez-vous vers elle sans pour autant interrompre votre prière qui reste valable malgré ce mouvement, et ce, conformément à ce qui a été rapporté d'Ibn 'Omar, que Dieu lui accorde Sa pleine satisfaction, à lui et à son père :

« Alors que les gens étaient à Qibâ' pour la prière de l'aube, quelqu'un vint et leur dit : « Le Prophète, prière et salut sur lui, a reçu d'Allah cette nuit un verset lui ordonnant de se tourner dans sa prière vers la *Ka'ba*. Tournez-vous donc vers elle ! » Ils changèrent donc de direction, de Jérusalem vers la *Ka'ba*. »¹

Si vous ne connaissez pas la direction de la *Ka'ba*, efforcez-vous avant chaque prière de la déterminer. Et chaque fois que vous vous décidez pour une nouvelle direction, suivez-la sans toutefois refaire les prières précédentes.

Quand l'on n'est Plus Tenu de S'orienter Vers la *Ka'ba*

Il nous incombe de nous orienter vers la *Ka'ba* pour accomplir notre prière. Cette obligation reste de mise sauf dans les cas ci-après :

¹ Rapporté par al-Bokhârî et Moslim.

1- Dans les cas de peur, de contrainte ou de maladie. L'on peut dans ces cas s'orienter vers n'importe où. Quitte à s'orienter vers la *Qibla* dès que cela s'avère possible. Voilà un autre aspect de la tolérance des enseignements de l'Islam. Le Messager d'Allah (prière et salut sur lui) dit, à ce titre :

*« Quand je vous ordonne quelque chose accomplitsez-la selon votre capacité ».*¹

Allah, le Très haut a dit :

« Mais si vous craignez (un grand danger), alors priez en marchant ou sur vos montures »

(Al-Baqara : 239)

En guise d'interprétation de ce verset, Ibn 'Omar ajouta : « Que vous soyez face à la Qibla ou non. »²

2- La prière surérogatoire pour celui qui est sur une monture. Dans ce cas le prieur fait simplement le geste de se courber et de se prosterner. Il est de même pour celui qui est sur bateau, en avion et en train. Il commence sa prière en se dirigeant vers la *Ka'ba*, puis il la continue dans cette position même si son véhicule change de direction.

Les imams Ahmad, at-Tirmidhî et Moslim rapportèrent que le Prophète (prière et salut sur lui) priait sur sa monture en revenant de la Mecque à Médine quelle que soit l'orientation de sa monture.

Un verset dit d'ailleurs à ce sujet :

« Où que vous vous tourniez, la Face (direction) d'Allah est donc là »

(Al-Baqara : 115)

Il va de soi que le Prophète faisait cela uniquement lors des prières surérogatoires.

¹ Rapporté par al-Bokhârî et Moslim.

² Rapporté par al-Bokhârî et Moslim.

Comment Prier ?

Nous avons vu plus haut les conditions que nous devons remplir avant l'accomplissement de la prière et ce, en accord avec la tradition du Prophète (prière et salut sur lui). Maintenant, nous allons nous atteler à traiter de la prière elle-même.

Accomplissement de la Prière

Après avoir observé tous les préalables mentionnés plus haut (purification, arrivée de l'heure...), l'on doit se tourner vers la *Qibla* tout en observant la présence divine et en formulant l'intention ferme et pure de s'incliner devant Allah exalté soit-Il dans cette prière que l'on vient accomplir.

L'on doit s'efforcer alors de faire preuve de perspicacité et tâcher de ressentir la crainte du Seigneur de la terre et des cieux. Il faut dire en passant que plus l'on a à l'esprit la Majesté et la Grandeur d'Allah, plus l'on ressent de la crainte à son égard.

Ensuite, l'on amorce la prière suivant les étapes suivantes :

- 1- **La Position Débout (*Waqouf*)** : Commencer par prononcer à voix haute et en levant les mains jusqu'au niveau des oreilles, la formule introductory de la prière (proclamer la grandeur d'Allah en disant *Allâho Akbar*).
- 2- Placer la main droite sur la main gauche et mettre les deux sur sa poitrine. Selon le rite mâlikite, on laisse pendre les deux bras le long du corps. Ces deux positions sont admises, car l'on les tient toutes les deux du Prophète qui les alternait. Toute polémique à ce sujet n'est que preuve d'ignorance ou de mauvaise foi.

- 3- Réciter l'une des invocations d'ouverture de la prière que le Prophète récitait avant d'entamer la lecture du Coran. Voir ci-après, trois de ces formules dont l'on pourrait adopter une formule et s'en servir dans ses prières :

"سبحانك اللهم وبحمدك، وتبarak اسمك، وتعالى

جذك، ولا إله غيرك"

« *Soubhânaka Allâhomma Wa-Bihamdika Wa-Tabâtaka Ismoka Wa-Ta`âlâ Djaddoka Wa-Lâ Ilâha Ghayrok.* »

(Gloire, pureté et louange à Toi, notre Seigneur Allah ! Béni soit Ton nom, exaltée Ta grandeur ! Il n'y a nul dieu autre que Toi !)¹



La Position
Débout

"اللهم باعد بيبي و بين خطاي اي كما باعدت بين المشرق

والغرب، اللهم نقي من خطاي اي كما يُنقى الثوب الأبيض من

الدنس، اللهم اغسلني من خطاي اي بالماء والثلج والبرد"

« *Allâhomma Bâ`id Baynî Wa-Bayna Khatâyâya Kamâ Bâ`Adta Baynal-Machriqi Wal-Maghribi. Allâhomma Naqqinî Mine Khatâyâya Kamâ Yonaqqâ ath-Thawbol-Abyado Minad-Danas. Allâhomma Ighsilnî Mine Khatâyâya Bil-Mâ'i Wath-Thalji Wal-Barad.* »

(Ô Seigneur ! Éloigne mes péchés de moi comme Tu as éloigné l'Orient de l'Occident ! Ô Seigneur ! Purifie-moi de mes péchés comme on purifie le vêtement blanc des

¹ Rapporté par Moslim.

souillures ! Ô Seigneur ! Lave-moi de mes péchés avec l'eau, la neige et les grêlons).¹

"وجَهْتُ وَجْهِي لِلَّذِي فَطَرَ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضَ حَنِيفًا وَمَا أَنَا مِنَ الْمُشْرِكِينَ، إِنِّي صَلَّيْتُ وَسُكِّي وَمَحِيَّا وَمَمَّاتِي اللَّهُ رَبُّ الْعَالَمِينَ، لَا شَرِيكَ لَهُ، وَبِذَلِكَ أَمْرَتُ وَأَنَا أُولُو الْمُسْلِمِينَ"

« *Wajjahto Wajhiya Lilladhî Fâtarâ as-Samâwâti Wal-Arda Hanîfane Wamâ Anâ Minal-Mochrikîn. Inna Salâti Wa-Nossokî Wa Mahyâya Wa-Mamâti, Lillâhi Rabbil-Âlamîna, Lâ Charîka Laho Wa Bidhâlika Omirto Wa-Anâ Awwalol-Moslimîn.* »

(Je me suis orienté vers Celui qui a crée les cieux et la terre, en pur monothéiste et musulman, je ne fais point partie des polythéistes. Ma prière, mes actes de dévotion, ma vie et ma mort appartiennent à Allah, Seigneur et Maître des univers. Il n'a pas d'associé. C'est cela qu'on m'a ordonné et je fais partie des musulmans).

Après cette troisième formule, le Prophète ajoutait l'invocation suivante lors des prières nocturnes :

"اللَّهُمَّ أَنْتَ الْمَلِكُ لَا إِلَهَ إِلَّا أَنْتَ، أَنْتَ رَبِّي وَأَنَا عَبْدُكَ، ظَلَمْتَ نَفْسِي، وَاعْتَرَفْتُ بِذَنْبِي، فَاغْفِرْ لِي ذَنْبِي جَمِيعًا، إِنَّهُ لَا يَغْفِرُ الذُّنُوبَ إِلَّا أَنْتَ، وَاهدِنِي إِلَى أَحْسَنِ الْأَخْلَاقِ، لَا يَهْدِي لِأَحْسَنِهَا إِلَّا أَنْتَ، وَاصْرِفْ عَنِّي سَيِّئَهَا إِلَّا أَنْتَ، لَبِيكَ وَسَعْدِيكَ، وَالْخَيْرُ كُلُّهُ فِي يَدِيكَ، وَالشَّرُّ لَيْسَ إِلَيْكَ، وَأَنَا بِكَ وَإِلَيْكَ، تَبَارَكْتُ وَتَعَالَيْتُ، أَسْتَغْفِرُكَ وَأَتُوبُ إِلَيْكَ" .

¹ Rapporté par al-Bokhârî et Moslim.

« *Allâhomma Antal-Malik Lâ Ilâha Illâ Anta, Anta Rabbi Wa-Anâ 'Abdoka, Dhalamto Nafsi Wa-'Tarafto Bidhanbî Faghfirlî Dhonoubî Djamî'ane, Innaho Lâ Yaghfiro adh-Dhonouba Illâ Anta. Wahdînî Ilâ Ahsanîl-Akhîlâqi, Lâ Yahdî Li-Ahsanîhâ Illâ Anta. Wasrif 'Annî Sayyi'ahâ, Lâ-Yasrifî 'Annî Sayyi'ahâ Illâ Anta. Labbayka Wa-Sa'dayka Wal-Khayro Kolloho Fi Yadayka, Wach-Charro Laysa Ilayka. Wa-Anâ Bika Wa-Ilayka. Tabârakta Wa-Ta'âlayta Astaghfiroka Wa-Atoubo Ilayk.* »

(Ô Seigneur ! Tu es le Roi, Nul dieu autre que Toi, Tu es mon Seigneur et Maître et je suis Ton serviteur. Je me suis fait du tort et je reconnais mon péché. Pardonne-moi toutes mes fautes ! Tu es le Seul qui absout les péchés. Guide-moi vers les meilleures vertus auxquelles nul autre que Toi ne peut me guider ! Éloigne-moi des vices desquels nul autre que moi ne peut m'éloigner ! Je réponds présent à ton appel espérant jouir du bonheur que Tu octroies ! Certes, tout bien est entièrement entre Tes mains et le mal ne s'apparente pas à Toi. Je n'existe que par Toi et je me dirige vers Toi, bénédiction et élévation à Toi. Je t'implore absolution des péchés et je reviens à Toi repenant).¹

4- La formule à réciter dans la première unité de prière :

"أَعُوذُ بِاللَّهِ مِنَ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ، بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ"

« *A'oudho Bil-Lâhi Minach-Chaytânir-Rajîm, Bismil-Lâhir-Rahmânir-Rahîm* »

« *Je cherche refuge auprès d'Allah contre Satan le banni ! Au nom d'Allah Le Très Miséricordieux Le Tout Miséricordieux.* »

L'on se contente de chercher refuge uniquement dans la première unité de prière. Dans les autres unités, l'on doit se contenter de dire *Bismillâhi...*

¹ Rapporté par Moslim et Ahmad.

5- Réciter la première sourate du Coran (la *Fâtiha*).

Remarque

La lecture de cette sourate tel qu'elle fut révélée, est fondamentale dans chaque prière. Il faut aussi noter qu'aucune traduction de ladite sourate n'est admise dans la prière.

Voici le texte arabe, la transcription et la traduction de cette sourate indispensable :

﴿ بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ. الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ. الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ. مَالِكِ يَوْمِ الدِّينِ. إِيَّاكَ نَعْبُدُ وَإِيَّاكَ نَسْتَعِينُ. اهْدِنَا الصَّرَاطَ الْمُسْتَقِيمَ. صِرَاطَ الَّذِينَ أَنْعَمْتَ عَلَيْهِمْ غَيْرِ الْمَغْضُوبِ عَلَيْهِمْ وَلَا الضَّالِّينَ. ﴾

﴿ *Bismil-Lâhir-Rahmânir-Râhîm. Al-Hamdo Lil-Lâhi Râbil-`Âlamîn. Ar-Rahmânir-Râhîm. Mâlikî Yawmid-Dîn. Iyyâka Na`bodo Wa-Iyyâka Nasta`în. Ihdina as-Sirâṭal-Mostaqîm. Sirâṭ al-Ladhîna An`amta `Alayhim, Ghayril-Maghdoubi `Alayhim, Walad-Dâlin.*

﴿ Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux. Louange à Allah, Seigneur de l'univers. Le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux. Maître du jour de la rétribution. C'est Toi Seul que nous adorons, et c'est de Toi Seul dont nous implorons secours. Guide-nous dans le droit chemin. Le chemin de ceux que Tu as comblés de faveurs. non pas de ceux qui ont encouru Ta colère, ni des égarés ﴾.

(Al-Fâtiha)

Suivant la tradition, l'on prononce le mot « *Âmîn* » (amen) et ce, que l'on prie seul ou en groupe. Ainsi, le dit-on à haute voix dans les prières où la lecture se fait à haute voix et à voix basse dans les autres. *Âmîn* (amen) veut dire : Seigneur exauce nos prières !

- 6- Après la récitation de la *Fâtiha*, l'on doit lire suivant la tradition, une autre sourate ou au moins trois versets du Coran. Cette recommandation de lire autre chose après la *Fâtiha* est applicable aux unités de prière de la prière de l'aube et du vendredi, tout comme elle applicable aux deux premières unités des prières du midi, de l'après midi, du coucher du soleil, de la nuit ainsi qu'à toutes les prières surérogatoires.
- 7- **L'inclinaison (Rokou')** : Une fois la récitation terminée, l'on doit dire à nouveau : « *Allâho Akbar* » puis s'incliner en levant les mains¹. Et pour finir l'on doit poser ses mains sur ses genoux. L'on doit écarter ses coudes de son corps tout comme l'on doit ses doigts, les uns des autres. Quant au dos, il doit rester parfaitement horizontal.

Ensuite, l'on doit réciter l'invocation ci-après dans l'inclinaison :

"سُبْحَانَ رَبِّيِّ الْعَظِيمِ"
 « *Sobhâna Rabbiyâl-`Adhîm* » (Trois fois de suite)
 (Gloire à mon Seigneur, Le Très Grand)



L'inclinaison

¹ Il est recommandé de lever les mains dans les quatre cas suivants : 1) À l'entrée de la prière, et c'est l'un des actes obligatoires. (Dans les trois autres cas c'est facultatif.). 2) Au moment où l'on se courbe (*Rokou'*). 3) Au moment où l'on se redresse. 4) Quand on se lève pour la troisième *Rak'a*. al-Bayhaqî rapporte qu'al-Hâkim a dit : « La seule sunna que nous connaissons du Prophète est celle rapportée à l'unanimité par les quatre premiers califes et par les dix compagnons à qui le Prophète prière et salut sur lui, avait annoncé à l'avance leur admission au Paradis et enfin par les compagnons qui leur avaient succédé. »

L'on doit dire en se relevant de l'inclinaison :

"سَمِعَ اللَّهُ لِمَنْ حَمَدَهُ"
 « *Sami'a Allâho Lîmane Hamidah* »
 (Allah entend celui qui Le loue)

Une fois debout l'on doit ajouter :

"رَبُّنَا وَلَكَ الْحَمْدُ"
 « *Rabbanâ Walakal-Hamd* »
 (Notre Seigneur à Toi les louanges)

"حَمْدًا كَثِيرًا طَيْبًا مَبَارِكًا فِيهِ"
 « *Hamdane Kathîrane Tayibane Mobârakane Fîhi* »
 (Une louange abondante, bonne et bénie)

Et l'on pourrait aussi ajouter :

"مِلْءُ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ وَمَا بَيْنَهُمَا، وَمِلْءُ مَا شَتَّتَ"
 " مِنْ شَيْءٍ بَعْدَ"
 « *Mil'as-Samâwâti Wal-Ardi Wamâ Baynahomâ Wa-Mila'a
Mâ-Chi'ta Mine Chay'ine Ba'd* »

(Que la louange soit aussi abondante que la contenance des cieux et de la terre et de ce qu'il y a entre eux ainsi que la contenance de ce que Tu voudras en plus.)

8- La Prosternation (*Sojoud*) : Une fois redressé de l'inclinaison, l'on doit se prosterner en posant les genoux avant les mains. Puis l'on doit poser ses mains à plat sur le sol et placer son front entre ses deux mains. Une fois prosterné, l'on ne doit soulever ses pieds. Il faut plutôt orienter la pointe des orteils vers la *Ka'ba* en ayant les pieds collés à terre. L'on doit aussi faire de sorte que la face supérieure des pieds ne soit pas collée au sol dans la prosternation. Ensuite, l'on doit dire dans le plus profond recueillement :



La Prosternation

"سبحان ربِّ الْأَعْلَى" "Sobhān Rabbīl-Ā'lā"
 « *Sobhān Rabbīl-Ā'lā* » (Trois fois de suite)
 (Gloire et pureté à Allah le Très Haut)

Vous pouvez respecter ce nombre mais vous avez la possibilité de répéter cette expression dix fois.

Il est également recommandé de répéter cette formule de glorification et imploration d'Allah conformément à la parole ci-après du Prophète (prière et salut sur lui) :

« *L'homme n'est jamais aussi proche de son Seigneur que lorsqu'il est prosterné. C'est pourquoi je vous recommande d'implorer Allah avec instance durant votre prosternation.* »¹

Invocations de la Prosternation

Nous citons ci-après quelques-unes de ces glorifications que prononçait le Prophète (prière et salut sur lui) durant la prosternation :

¹ rapporté par Moslim et Ahmad.

اللهم لك سجدت، وبك آمنت، ولك أسلمت، سجد وجهي
للذي خلقه فصوره فأحسن صوره، فشق سمعه وبصره، فتبارك
الله أحسن الخالقين¹

« Ô Allah ! Je me suis prosterné devant Toi ! J'ai cru en Toi
et je me suis entièrement soumis à Ta volonté ! Mon visage
s'est prosterné devant Celui qui l'a créé, puis qui l'a
façonné à la perfection. Il lui a accordé l'ouie et la vue.
Béni soit Allah, le Parfait Créateur ! »²

رب أعط نفسي تقوها، وزكها أنت خير من زكاها، أنت
وليها ومولاها³

« Seigneur ! Donne à mon âme sa piété ! Béni-la, Tu es
Celui Qui, par excellence peut la bénir. Tu es son
Protecteur et son Maître ».²

اللهم إني أعوذ برضاك من سخطك، وأعوذ بمعافاتك من
عقوبتك، وأعوذ بك منك، لا أحصي ثناءً عليك، أنت كما
أثنيت على نفسك³

« Ô Allah ! Je cherche refuge auprès de Toi par Ta
satisfaction contre Ta colère, par Ton pardon contre Ton
châtiment et par Ta protection contre Toi-même ! Je ne
saurais louer Tes bienfaits. Tu es certes tel que Tu T'es
loué Toi-même ! »³

اللهم اغفر لي خطئي وجهلي وإسرافي في أمري، وما أنت أعلم
به معي، اللهم اغفر لي جدي وخطئي وعمدي وكل ذلك عندي،

¹ Rapporté par Moslim et Ahmad.

² Rapporté par Ahmad.

³ Rapporté par Moslim.

اللهم اغفر لي ما قدمت وما أخرت، وما أسررت وما أعلنت،
أنت إلهي لا إله إلا أنت"

« *Ô Allah ! Pardonne-moi mes péchés, mes injustices, mon ignorance, la prodigalité de mes comportements et tout ce que Tu sais mieux que moi-même ! Ô Allah ! Pardonne-moi ce que je fais volontairement ou par inadvertance ! Absous-moi mes péchés passés et futurs, absous également tout ce que je garde en secret et ce que je déclare ! Tu es mon Seigneur et certes, il n'y a nul autre dieu que Toi !* »

Ces invocations ci-dessus étaient utilisées par le Prophète lui-même. Il serait judicieux que l'on mémorise certaines d'entre elles afin d'en faire bon usage dans les multiples prosternations. Mais l'on pourrait improviser des invocations dans nos prosternations.

9- La Position Assis (*Jolous*) : Après la prosternation, l'on doit se relever en disant « *Allâho Akbar* ». ensuite, l'on s'assoit sur le pied gauche bien à plat sur le sol et l'on dresse le pied droit en posant le bout des orteils contre le sol et en les dirigeant vers la *Ka`ba*. Après quoi, l'on Pose la main droite sur la cuisse droite et la main gauche sur la cuisse gauche. Après une certaine immobilité dans cette position, l'on se prosterne une seconde fois en disant « *Allâho Akbar* ». Et là, l'on répète les mêmes invocations que l'on a récité dans la première prosternation.



La Prosternation

Il est recommandé de réciter entre les deux prosternations l'invocation suivante :

اللهم اغفر لي، وارحمني، واعف عني، وعافني، وارزقني،
واجيرني، واسترني

« *Allâhomâ Ighfir Lî, Warhamnî, Wa'fo 'Anî, Wa'âfinî,
Warzoqnî, Wajbornî, Wastornî* »

« Ô Allah ! Pardonne-moi, accorde-moi Ta grâce, absous-moi, guéri-moi de tout mal, accorde-moi ma subsistance, panse mes blessures et protège-moi ! »

- 10- Après la seconde prosternation, l'on relève la tête en disant : « *Allâho Akbar* ». Ainsi, arrive-t-on à accomplir une unité de prière.

Remarque

L'on se doit d'apprendre correctement toutes les conditions d'un bon accomplissement de l'unité de prière et observer ces conditions. Car elle sont le fondement de la prière. Il faut rappeler que les chapitres à venir seront consacrés à la prière.

Les Cinq Prières Quotidiennes

Il y a cinq prières prescrites aux musulmans afin de purifier leurs âmes et débarrasser leurs cœurs de toute corruption. En effet, l'objectif majeur de ces prières est de maintenir une perpétuelle communication avec Allah qu'on doit garder sans cesse Présent dans nos esprits.

Seuls les pieux ressentent les délices de ces prières et goûtent à la douceur de la foi et de l'adoration de Dieu. Quiconque les observe triomphera et héritera du Paradis.

Quiconque refuse de les observer sera en manque de rétribution. Et il reviendra à Allah de le châtier ou de le pardonner.

Il y a cinq prières quotidiennes qui ont en pratique le mérite de cinquante prières. Et ce, vu que toute bonne œuvre a une rétribution multipliée par dix.

Il est important de signaler qu'il y a des prières obligatoires et d'autres surérogatoires recommandées par le Prophète (prière et salut sur lui).

Pour ce qui est des prières obligatoires, elles sont en tout dix sept unités de prières réparties en cinq prières quotidiennes :

- Deux unités à la prière de l'aube (*Fajr ou Sobh*).
- Quatre à celle du midi (*Dhohr*).
- Quatre à celle de l'après midi ('*Asr*).
- Trois à celle du coucher du soleil (*Maghrib*).
- Quatre à celle de la nuit ('*Ichâ*').

Telles sont les cinq prières quotidiennes obligatoires.

Quant aux prières surérogatoires, elles sont en tout douze unités de prières réparties comme suit : six à la prière du midi, deux pour chacune des prière de l'aube, du coucher du soleil et de la nuit. Quoique l'on tire des récompenses de ces prières, l'on n'encoure aucun châtiment si l'on omettait de les accomplir. Mais il faut noter que le Messager d'Allah (prière et salut sur lui) les a observées de façon constante. Ce qui est une motivation suffisante pour tous les musulmans qui le prennent pour modèle. Allah dit dans le Saint Coran :

« Prenez ce que le Messager vous donne ; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous-en... »

(Al-Hâchr : 7)

Passons donc à la détermination des prières obligatoires et surérogatoires.

La Prière de L'aube (*Fajr ou Sobh*)

Au réveil, l'on doit d'abord prononcer la profession de foi islamique (*ach-Chahâda*), puis remercier Allah qui l'a ramené à la vie après la mort du sommeil en ces termes :

"الحمد لله الذي أماتني ثم أحياني وإليه النشور."

« Louange à Allah qui m'a fait mourir puis m'a ressuscité et c'est vers Lui que se fera la Résurrection. »

Après les ablutions, l'on doit s'orienter vers la *Ka'ba* et accomplir deux unités de prières facultatives avant la prière obligatoire de l'aube. Le Prophète (prière et salut sur lui) dit à ce sujet :

« Les deux unités de prière facultative de l'aube valent mieux que le monde et tout ce qu'il contient »

Cette prière facultative est une tradition du Prophète qui n'omettait pas de la faire même quand il était en voyage. Ensuite, l'on entame la prière de l'aube qui est composée de deux unités de prières. L'on doit y réciter à haute voix de longs extraits du Coran. Cette prière nous fait ressentir la grandeur de l'Islam et la tolérance du Coran dans cette nuit mourante et cette aube naissante :

« ...Et [fait] aussi la Lecture de l'aube, car la Lecture à l'aube a des témoins »

(Al-Isrâ' :78)

Commencer ainsi ses journées avec les versets coraniques est une source intarissable d'équilibre psychologique.

Comment Faire les Deux Unités de Prières

Nous avons vu en détail comment faire soigneusement une unité de prière.

Après la deuxième prosternation de la première unité, l'on doit se remettre debout en disant : *Allâho Akbar*, puis réciter une seconde fois la *Fâtiha* suivie d'autres versets coraniques. Ensuite l'on doit s'incliner. Après s'être relevé de l'inclinaison, l'on doit se prosterner exactement comme l'on le fit dans la première unité de prière.

Après la deuxième prosternation de la deuxième unité, l'on doit s'asseoir sur son pied gauche étendu sur le sol en ayant les orteils du pied droit dirigés vers la *Ka`ba*. L'on doit aussi Poser sur sa cuisse droite, sa main droite fermée excepté le pouce et l'index que l'on garde tendus. En même temps, l'on place sa main gauche sur sa cuisse gauche puis prononce la formule du *Tachahhod* qui compte deux parties :

¹¹ Rapporté par Moslim.

Première partie :

التحيات لله والصلوات والطيبات، السلام عليك أيها النبي
ورحمة الله وبركاته، السلام علينا وعلى عباد الله الصالحين،أشهد
أن لا إله إلا الله وأشهد أن محمداً عبده ورسوله.

« *At-Tahiyâto Lil-Lâhi Was-Salawâto Wa-Tayyibât, as-Salâmo 'Alayka Ayyohan-Nabiyyo Warâhmatol-Lâhi Wabarakâtoh, as-Salâmo 'Alaynâ Wa'alâ 'Ibâdil-Lâhi as-Salihîn, Ach-hado Allâ Ilâha Ill-Allah Wa-Ach-hado Anna Môhammadane 'Abdohu Wa-Rassouloh* »

(Les salutations sont pour Dieu ainsi que les bénédictions et les bonnes choses. Que le salut soit à toi, Ô Prophète ! Ainsi que la grâce de Dieu et Sa bénédiction. Salut à nous et aux vertueux serviteurs de Dieu. J'atteste qu'il n'est de dieu qu'Allah et j'atteste que Mohammad est Son serviteur et Son Messager).

Deuxième partie :

اللهم صل على محمد وعلى آل محمد، كما صليت على إبراهيم
وعلى آل إبراهيم، وبارك على محمد وعلى آل محمد، كما
باركت على إبراهيم وعلى آل إبراهيم، في العالمين إنك حميد
مجيد.

« *Al-Lâhomma Salli 'Alâ Môhammad Wa-'Alâ 'Âli Môhammad, Kamâ Sallayta 'Alâ-Ibrâhîm Wa-'Alâ 'Âli Ibrâhîm, Wa-Bârik 'Alâ-Môhammad Wa-'Alâ 'Âli Môhammad, Kamâ Bârakta 'Alâ-Ibrâhîm Wa-'Alâ 'Âli Ibrâhîm, Fil-'Âlamîn Innaka Hamîdone Majîd* »

(Ô Seigneur ! Comble de Ta grâce Mohammad et la famille de Mohammad comme Tu as comblé de Ta grâce Ibrâhîm et

la famille d'Ibrâhîm ! Et bénis Mohammad et la famille de Mohammad comme Tu as bénî Ibrâhîm et la famille d'Ibrâhîm, dans les mondes, Tu es infiniment Digne de louange et de glorification !).

Après cela, vous pouvez adresser à Allah les invocations que vous voulez. Il est même recommandé par la sunna d'implorer Allah avec insistance car Son invocation est toujours appréciée que ce soit par les formules héritées du Prophète ou par d'autres formules. Cependant, celles du Prophète sont mieux. Nous verrons ci-après, trois exemples d'invocations que récitait le Prophète (prière et salut sur lui) après le *Tachahhod* et avant la salutation finale qui marque la fin de la prière :

1- Notre maître 'Ali, que Dieu lui accorde Sa satisfaction, rapporte que le Messager d'Allah (prière et salut sur lui), récitait toujours dans ses prières à la fin du *Tachahhod* et avant la salutation finale :

اللهم اغفر لي ما قدمت وما أخرت، وما أسررت وما أعلنت،
وما أسرفت، وما أنت أعلم به مبني، أنت المقدم وأنت المؤخر، لا
إله إلا أنت.

« *Allâhomma Ighfir-Lî Mâ-Qaddamto Wa-Mâ Akh-Kharto
Wa-Mâ Asrarto Wa-Mâ A'lanto Wa-Mâ Asrafto Wa-Mâ
Anta A'lamo Bihi Minnî, Antal-Moqaddimo Wa-Antal-
Mo'akh-khir. Lâ Ilâha Illâ Anta.* »

(Ô Seigneur ! Pardonne-moi mes péchés passés et futurs, ce que j'ai gardé en secret et ce que j'ai déclaré ouvertement ; ainsi que mes exagérations et ce que Tu sais mieux que moi ! C'est Toi qui fait avancer et qui fait reculer ! Il n'y a nul dieu autre que Toi !)

2- 'Abd Allah ibn 'Omar rapporte qu'Abou Bakr (que Dieu leur accorde tous Sa pleine satisfaction) dit un jour au Prophète

(prière et salut sur lui) : « Apprends-moi une invocation que je prononcerai dans ma prière ! » le Prophète lui répondit :

اللهم إني ظلمت نفسي ظلماً كثيراً ولا يغفر الذنوب إلا أنت
فاغفر لي مغفرة من عندك وارحمي، إنك أنت الغفور الرحيم.

« Ô Seigneur ! Je me suis fait beaucoup de tort à moi-même et Tu es le Seul à absoudre les péchés. Accorde-moi une absolution de Ta part et accorde-moi Ta Miséricorde. C'est Toi l'AbsolutEUR et le Miséricordieux par excellence »¹

اللهم إني أعوذ بك من البخل والكسل وأرذل العمر، وعذاب
القير وفتنة الحيا والممات.

3- « Ô Seigneur ! Je cherche refuge auprès de Toi contre l'avarice, la paresse, la vieillesse, les tourments de la tombe et la tentation de la vie et de la mort »

Il existe évidemment de nombreuses invocations mais nous nous contentons de ces trois.

Après le *Tachahhod* prononcez le *Taslîm* en tournant la tête à droite puis à gauche en disant à chaque fois :

السلام عليكم ورحمة الله.
« *As-Salâmo `Alaykum Wa-Rahmatol-Lâh.* »

Ainsi se clôture la prière. On rapporte aussi nombre d'invocations que récitait le Prophète (prière et salut sur lui) après le *Taslîm*. Signalons que c'est une sunna de les apprendre et de les réciter à la fin des prières comme le faisait notre Messager, prière et salut sur lui. En voici quelques-unes :

¹ Rapporté par al-Bokhârî et Moslim.

1- Thawbân rapporte que le Messager d'Allah (prière et salut sur lui) implorait Allah après chaque prière, de lui accorder l'absolution, puis disait cette invocation :

اللهم أنت السلام ومنك السلام، تباركت يا ذا الجلال
والإكرام.¹

« Ô Allah ! Tu es le Salut et le salut vient de Toi. Béni sois-Tu par Toi-même, Toi qui es Digne de tout respect et de tout hommage. »¹

2- 'Abd ar-Rahmân ibn Ghonm rapporte que le Prophète (prière et salut sur lui) dit :

« Celui qui récite dix fois à la fin des prières du Maghrib et du Sobh :

لا إله إلا الله وحده لا شريك له، له الملك وله الحمد، بيده
الخير، يحيي ويميت، وهو على كل شيء قادر.²

“Il n'y a nul autre dieu qu'Allah, Seul et Unique, qui n'a aucun associé. À Lui appartiennent la royauté et la louange. Il détient le bien dans Sa Main. Il fait vivre et mourir et Il est Capable de toute chose ! ”

Allah lui inscrit pour chaque reprise des récompenses qui équivalent dix aumônes et lui face également dix péchés. Puis Il l'élève de dix degrés. En outre, cette invocation lui sera une protection contre tout mal et contre le maudit démon. Il ne subira aucun châtiment dû à aucun péché sauf celui du polythéisme. Ainsi, son œuvre sera-t-elle la meilleure et nul ne saura le surpasser qu'en disant mieux que ce qu'il a dit. »²

¹ Rapporté par al-Bokhârî.

² Rapporté par Ahmad.

3- D'après al-Moghîra ibn Cho'ba ; le Prophète (prière et salut sur lui) disait à la fin de chaque prière prescrite :

”لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، لَهُ الْمُلْكُ وَلَهُ الْحَمْدُ، وَهُوَ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ،
اللَّهُمَّ لَا مَانِعَ لَمَا أَعْطَيْتَ، وَلَا مَعْطِيَ لَمَا مَنَعْتَ، وَلَا يَنْفَعُ ذَا الْجَدْدُ
مِنْكَ الْجَدْدُ“

« Il n'y a de dieu qu'Allah. À lui appartiennent la royauté et la louange et Il est Omnipotent. Ô Seigneur ! Nul ne peut retenir ce que Tu as donné et nul ne peut donner ce que Tu as retenu. Nul ne saurait tirer profit de sa richesse vis-à-vis de Toi, car toute richesse vient en réalité de Toi ! »

Le Prophète (prière et salut sur lui) récitat également à la fin de chaque prière, le verset du Trône (*al-Korsi*) que voici :

﴿اللَّهُ لَا إِلَهَ إِلَّا هُوَ الْحَيُّ الْقَيُّومُ لَا تَأْخُذْهُ سَنَةٌ وَلَا نَوْمٌ لَهُ مَا
فِي السَّمَاوَاتِ وَمَا فِي الْأَرْضِ مَنْ ذَا الَّذِي يَشْفَعُ عَنْهُ إِلَّا بِإِذْنِهِ
يَعْلَمُ مَا بَيْنَ أَيْدِيهِمْ وَمَا خَلْفَهُمْ وَلَا يُحِيطُونَ بِشَيْءٍ مِنْ عِلْمِهِ إِلَّا
بِمَا شَاءَ وَسَعَ كُرْسِيُّهُ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضَ وَلَا يَؤُودُهُ حِفْظُهُمَا
وَهُوَ الْعَلِيُّ الْعَظِيمُ﴾

﴿Allâho Lâ Ilâha Illâ Howa. Al-Hayyo al-Qayyûm. Lâ
Ta'khodhoho Sinaton Walâ Nawm. Laho Mâ Fîs-Samâwâti
Wal-Ardi. Man Dhal-Ladhî Yachfa'o 'Indaho Illâ Bi-
Idhnihi. Ya'lamo Mâ Bayna Aydîhim Wamâ Khalfahom. Wa
Lâ Yohîtouna Bichay'in Mine 'Ilmihi Illâ Bimâ Châ'. Wasi'a
Korsiyyoho as-Samâwâti Wal-Arda Walâ Ya'oudohoh
Hifdhohomâ Wahowa al-'Aliyyoul-'Adhîm.﴾

﴿Allah ! Point de divinité à part Lui. Le Vivant, Celui qui subsiste par Lui-même. Ni somnolence ni sommeil ne Le saisissent. À Lui appartient tout ce qui est dans les cieux et

sur la terre. Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission ? Il connaît leur passé et leur futur. Et de Sa science, ils n'embrassent que ce qu'il veut. Son Trône déborde les cieux et la terre, dont la garde ne lui coûte aucune peine. Et Il est Le Très Haut, le Très grand »

(Al-Baqara : 255)

Mémorisez donc ce verset et récitez-le à la fin de chaque prière, car quiconque le récite après une prière, Allah le protège jusqu'à la prière suivante. Le Prophète récitait aussi à la fin de chaque prière les trois dernières sourates du Coran.

À la fin des deux prières du *Sobh* et du *Maghrib*, il disait avant de s'adresser à quiconque et ce, sept fois de suite :

« *Ô Seigneur ! Préserve-moi du Feu !* »

Puis, il ajoutait sept fois de suite :

« *Ô Seigneur ! Je T'implore de m'accorder le Paradis* »

En plus, il répétait après chaque prière trente trois fois :

"سبحان الله"
« *Sobhânal-Lâh* »
(Gloire et pureté à Allah)

"الحمد لله"
« *Al-Hamdo L l-Lâh* »
(La louange est à Allah)

"الله اكبر"
« *Allâho Akbar* »
(Allah est Le Plus Grand)

Et il disait pour finir :

"لا إله إلا الله وحده لا شريك له، له الملك وله الحمد وهو على كل شيء قادر"

« *Lâ Ilâha Illal-Lâh Wahdaho Lâ-Sharîka Lah, Laho al-Molko Walahol-Hamdo Wa-Howa 'Alâ Koli Chay'ine Qadîr* »

« Il n'y a nul autre dieu qu'Allah, Seul et Unique qui n'a aucun associé. À Lui appartiennent la royauté et la louange et Il est Capable de toute chose ! »

Le Messager d'Allah clôturait sa prière, par la glorification d'Allah, par Sa louange, par les demandes d'absolution et autres prières.

Qu'il fût debout, assis ou étendu, sa langue et son cœur étaient sans cesse adoucis par l'invocation d'Allah. Il méditait constamment sur la création des cieux et de la terre. Quand il contemplait l'univers, c'était pour en tirer les enseignements de la création, quand il se taisait, c'était pour méditer et quand il parlait c'était pour évoquer Allah.

Il nous incombe donc d'agir comme lui, de prier comme lui et de suivre strictement ses pas dans toute chose :

« *En effet, vous avez dans le Messager d'Allah un excellent modèle [à suivre], pour quiconque espère en Allah et au Jour Dernier et invoque Allah fréquemment* »

(Al- Ahzâb : 21)

Prière du Midi (Dhohr)

À la mi-journée, l'on commence à éprouver la fatigue du travail. Ce qui suscite un besoin de calme spirituel. Raison pour laquelle l'on s'apprête à accomplir en ce moment précis la prière du midi. Et ce, en faisant les ablutions qui redonne de la vitalité. Après quoi, l'on se dirige vers la *Ka'ba*, ayant tout autre souci et invoquant le Créateur. Après cette prière, l'on retrouve toute sa vigueur spirituelle, ce qui permet de reprendre ses activités avec plus d'élan.

La prière du midi est précédée de Quatre unités de prière surérogatoires (deux unités de prière selon certaines versions). Ce qui est une sunna vivement recommandée. Ensuite, l'on accomplit la prière du midi qui comporte également quatre unités de prière. Il faut noter qu'il y a deux autres unités de prière surérogatoires qui se font après la prière du midi. Ces deux unités sont aussi instamment recommandées.

L'on y récite à voix basse, que l'on soit imam ou pas, et que l'on prie en groupe ou seul.

Comment Accomplir les Quatre Unités de Prière du Midi :

Nous avons expliqué en détail comment se fait la prière de l'aube qui compte deux unités de prière. Cela étant, les prières comptant quatre unités de prière, prière du midi, de l'après midi, et de la nuit, doivent être facile à accomplir.

À la fin des deux premières unités de prière, l'on devra s'asseoir pour le *Tachahhod* dont l'on se contentera de réciter la première partie. Après quoi l'on doit se remettre debout pour accomplir la troisième et la quatrième unité de prière, dans lesquelles l'on se contentera de lire la *Fâtiha*. Et à la fin de la quatrième unité, l'on devra s'asseoir et réciter le *Tachahhod* entièrement. Puis l'on fera des bénédictions avant de clore la prière par la salutation finale qui est le *Taslîm*.

Après la prière obligatoire, il est recommandé que l'on fasse deux unités de prière surérogatoires avant de terminer la séance de prière.

Conseil pratique :

Quand l'on entre à la mosquée et trouve que l'imam a déjà commencé la prière obligatoire, l'on doit se joindre immédiatement à l'imam et aux autres fidèles. Car comme le Prophète (prière et salut sur lui) l'a si bien dit :

« *Après l'annonce du commencement de la prière, aucune prière n'est admise abstraction faite de la prière obligatoire en cours. »*

Prière de L'après Midi (‘Asr)

Allah, Le Très Haut, dit :

« *Soyez assidus aux prières et surtout à la prière médiane ; et tenez-vous debout devant Allah, avec humilité* »

(Al-Baqara : 238)

La prière médiane est la prière de l'après midi qui comporte quatre unités de prière obligatoires que l'on accomplit textuellement comme celles du midi.

Quant aux prières surérogatoires qui s'y rattachent, aucune d'elles ne fut mentionnée dans un hadith authentique. Quoiqu'il est conseillé selon certain écrits d'accomplir quatre unités de prière surérogatoires avant la prière obligatoire de l'après midi. Et d'autre affirme qu'il est conseillé d'en prier seulement deux unités.

Remarque Importante :

Les quatre unités de la prière de l'après midi se font à voix basse. Et après cette prière, l'on ne doit accomplir aucune prière surérogatoire jusqu'à un quart d'heure après le coucher du soleil.

Prière du Coucher du Soleil (Maghrib)

Autant le musulman commence sa journée par la glorification d'Allah et la quête de la miséricorde d'Allah (en priant), autant il termine sa journée par la reconnaissance des bienfaits d'Allah et par cette même quête de miséricorde d'Allah le Grand qui fait alterner le jour et la nuit.

La prière du coucher du soleil comporte trois unités de prière; l'on lit la *Fâtiha* plus d'autre versets à voix haute dans les deux premières unités. Après quoi, l'on s'assoit pour réciter le *Tachahhod* avant d'entamer la troisième unité de prière à voix basse. Et après la deuxième prosternation de la troisième unité de prière, l'on s'assoit pour réciter le *Tachahhod* entièrement, après quoi l'on fait des invocations avant de clore par le *Taslîm*.

Il est recommandé d'accomplir deux unités de prière surérogatoires après la prière du coucher du soleil.

Remarque :

Toutes les prières se font à voix basse, abstraction faite de la prière obligatoire de l'aube, des deux premières unités de la prière du coucher du soleil et des deux premières unités de prière de la prière de la nuit. Sans oublier que la prière hebdomadaire du vendredi et les prières annuelles des deux grandes fêtes islamiques se font à voix haute.

Prière de la Nuit ('Ichâ')

La prière de la nuit comporte quatre unités de prière surérogatoires comme celles du midi avec la seule différence que l'on récite dans les deux premières unités de premières unités de prière de la nuit à voix haute voix, et ce, en ce qui concerne les hommes.

Après cette prière obligatoire, il y a une prière de deux unités de prière connue sous le nom de *Chaf'*, qui est une prière surérogatoire instamment recommandée. Avant d'accomplir cette prière, l'on peut accomplir quatre unités de prière surérogatoires. Et après le *Chaf'*, l'on doit terminer les prières de la journée par une unité de prière appelé l'unité de prière du *Witr*.

Prière du *Witr*

Le mot *Witr* signifie un ou impair tandis que le mot *Chaf* signifie pair. La prière du *Witr* est une sunna recommandée et c'est même la sunna la plus importante selon certains imams qui en font une obligation.

Le *Witr* peut aller d'une à treize unités de prières. Et il est préférable de le limiter à trois seulement.

Il est dit dans le livre nommé *al-Mossawwâ* :

« Le *Witr* peut comporter d'une jusqu'à treize unités de prières selon la majorité des écoles religieuses. Bien que le plus grand nombre soit le plus louable, il est recommandé que l'on ne se contente que d'au moins trois unités de prière. Et toute fois que le Prophète (prière et salut sur lui) se contentait de trois unités de prière pour le *Witr*, il récitait dans la première unité, après la *Fâtiha*, la 87^{ième} sourate (al-A'lâ), dans la deuxième unité, la 109^{ième} sourate (al-Kâfiroune) et dans la troisième, les trois dernières sourates du Coran. »

Le temps du *Witr* commence après la prière de la nuit et est révolu juste avant l'aube. Elle est la dernière nocturne qui doit clore les autres prières.

La prière du *Witr* se fait de différentes manières, notons-en les suivantes :

1- L'on accomplit les trois unités de prière de suite, en ne s'asseyant pour le *Tachahhod* qu'à la fin de la troisième unité. Après quoi l'on termine par la salutation finale. Cette manière de faire a le mérite de nous faire éviter toute confusion entre le *Witr* et la prière obligatoire du coucher du soleil.

2- Cette manière consiste à accomplir deux unités de prière que l'on termine par la salutation finale, après quoi l'on fait

une autre unité de prière indépendamment des deux premiers. Et ainsi, l'on termine les prières de ce jour.

3- Cette dernière manière consiste en ce que l'on accomplit les trois unités de prière de suite, mais en s'asseyant à la fin de la deuxième unité pour réciter le *Tachahhod*. Après quoi, l'on continue avec la troisième unité de prière, et avant d'amorcer l'inclinaison, l'on récite l'invocation de la soumission (*al-Qonout*). Nous verrons ci-après les deux versions de cette invocation de soumission :

Première version :

اللهم إنا نستعينك ونستغرك ونستهديك ونؤمن بك ونتوب
إليك ونتوكل عليك ونشفي عليك الخير كلّه. نشكّرك ولا
نکفرك، ونخلع ونترك من يفجرك. اللهم إياك نعبد ولّك نصلي
ونسجد، وإليك نسعي ونحفذ. نرجو رحمتك ونخشى عذابك. إن
عذابك الجد بالكافار ملحق

«Allâhomma Innâ Nasta'înoka Wa-Nastaghfiroka Wa-Nastahdîka Wa-No'mino Bîka Wa-Natoubo Ilayka Wa-Natawakkalo 'Alayka Wa-Nothnî 'Alaykal-Khayra Kollah. Nachkoroka Walâ Nakforoka Wa-Nakhla'o Wa-Natroko Man-Yafjorok. Allâhomma Iyyâka Na'bodo Wa-Laka Nosallî Wa-Nasjod, Wa-Ilayka Nas'â Wa-Nahfid. Narjou Rahmataka Wa-Nakhchâ 'Adhâbak. Inna 'Adhâbakal-Djidda Bil-Koffâri Molhiq. »

(Ô Seigneur ! Nous implorons Ton aide, Ton absolution et Ta guidance. Nous croyons en Toi. Nous revenons à Toi repentants. Nous nous en remettons à Toi. Nous T'adressons toutes les louanges. Nous Te remercions et ne Te renions point. Nous détestons et nous abandonnons tous ceux qui se rebellent contre Toi ! Ô Allah ! C'est Toi que

nous adorons. C'est pour Toi que nous prions et que nous nous prosternons. C'est vers Toi que nous marchons avec diligence et empressement. Nous espérons Ta grâce et craignons Tes tourments. Tes tourments sont le lot des mécréants).¹

Deuxième version :

اللهم اهدنِي فِيمَنْ هَدَيْتَ، وَعَافَنِي فِيمَنْ عَافَيْتَ، وَتُولِّنِي فِيمَنْ
تُولِّيَتْ، وَبَارِكْ لِي فِيمَا أَعْطَيْتَ، وَقِنِي شَرَّ مَا قَضَيْتَ، إِنَّكَ
تَقْضِي وَلَا يُقْضَى عَلَيْكَ. إِنَّهُ لَا يَذَلُّ مَنْ وَالِيتَ وَلَا يَعْزِزُ مَنْ
عَادَيْتَ. تَبَارَكَتْ رَبُّنَا وَتَعَالَى

« *Allâhomma Ihdînî Fîmane Hadayt, Wa-`Âfinî Fîman `Âsayt, Wa-Tawallâni Fîmane Tawallayt, Wa-Bârik-Lî Fîmâ A`lât, Wa-Qinî Charra Mâ-Qadayt, Fa-Innaka Taqđî Wa-Lâ Yoqđâ `Alayk. Innaho Lâ-Yadhillo Mane Wâlayta Wa-Lâ Ya`izzo Mane `Âdayta. Tabârakta Rabbanâ Wa-Ta`âlayt* »

« Ô Allah ! Guides-moi avec ceux que Tu as guidés. Assure-moi paix et salut avec ceux auxquels Tu les as assurés. Protège-moi avec ceux que Tu as protégés. Bénis pour moi tout ce que Tu me donnes. Épargne-moi Ta sentence ! C'est Toi qui juges et Tu n'es point jugé. Celui que Tu protèges n'est jamais humilié et celui dont Tu deviens l'ennemi ne connaît ni considération ni puissance. Béni et exalté sois-Tu. »²

Selon un grand nombre d'érudits, l'invocation de la soumission (*Qonout*) se fait uniquement dans la dernière moitié du mois de Ramadan. Quant aux Hanéfites, ils soutiennent que cette invocation est recommandée durant toute l'année. Mais il y

¹ Rapporté par al-Bayhaqî.

² Rapporté Abou Dâwoud.

a certains qui sont d'avis que l'invocation de la soumission n'est recommandée à aucun moment de l'année. L'imam Mâlik est de ceux qui soutiennent cet avis. Les mâlikites et les Chaféites, font plutôt quotidiennement l'invocation de la soumission (*Qonout*) à la deuxième unité de la prière de l'aube.

La prière du *Witr* clôture ainsi toutes les prières du jour et de la nuit. Ce qui prouve que le jour du musulman n'est qu'adoration et dévotion pour Allah, Seigneur et Maître de l'univers. Avant de dormir et en se réveillant, il ne cite que des louanges, des remerciements et des prières pour mériter l'agrément d'Allah.

Conseils Pratiques

- Pendant la prière, il est interdit de parler, de se tourner à droite ou à gauche, aucun mouvement insolite n'est permis. En fait, toute préoccupation externe à la prière est susceptible d'annuler la prière, et d'imposer que l'on la refasse en bonne et due forme.
- De même, on ne doit pas lever les yeux, ni les fermer. Quand l'on est debout, l'on doit regarder le point où l'on se prosterner. Et quand l'on est incliné, l'on doit fixer ses pieds du regard. Et quand l'on est assis pour le *Tachahhod*, l'on fixe du regard son index.
- Il est permis de prier avec les chaussures à condition d'être sûr qu'aucune impureté n'y est fixée. Cette permission fut donnée pour distinguer les musulmans des juifs.
- Tout les coins et recoins de la terre peuvent servir de lieu de prière au musulman, abstraction faite des cimetières et des salles de bain.
- Par ailleurs, il est interdit d'aller à la mosquée ou de prendre part à une prière collective après avoir consommé de l'ail, de

l'oignon ou toute autre nourriture qui dégage une odeur désagréable.

- Suivant la sunna, l'on doit entrer à la mosquée par le pied droit en disant :

بسم الله والصلوة والسلام على رسول الله، اللهم اغفر لي
ذنبي، واقتح لي أبواب رحمتك

« *Bismil-Lâh, Was-Salâto Was-Salâmo 'Alâ Rassoulil-Lâh.
Allâhomma Ighfir-Lî Dhonoubî Wa-Ftah-Lî Abwâba Rahmatik.* »

(Au nom d'Allah. Prière et salut sur le Messager d'Allah. Ô Seigneur ! Pardonne-moi mes péchés et ouvre-moi les portes de Ta miséricorde.)

Et l'on doit sortir par le pied gauche en disant :

بسم الله والصلوة والسلام على رسول الله، اللهم اغفر لي
ذنبي، واقتح لي أبواب فضلك

« *Bismil-Lâh, Was-Salâto Was-Salâmo 'Alâ Rassoulil-Lâh.
Al-Lâhomma Ighfir-Lî Dhonoubî Wa-Ftah-Lî Abwâba Fadlik.* »

(Au nom d'Allah. Prière et salut sur le Messager d'Allah. Ô Seigneur ! Pardonne-moi mes péchés et ouvre-moi les portes de Ta Grâce).

- Pour être dans un recueillement total, l'on ne doit avoir que l'évocation d'Allah à l'esprit. Cependant, si l'on succombe à une pensée persistante, l'on doit se ressaisir en revenant à l'état initial de recueillement. Il faut noter en passant que cela n'affecte en rien la validité de la prière.
- En outre, l'on peut tuer un serpent ou un scorpion par lequel l'on est menacé durant la prière. Tout comme l'on peut écarter ou

prendre un enfant qui s'approche du lieu de la prière, sans que ces actes n'affectent la validité de la prière. Par ailleurs, quand l'on est en prière et que quelqu'un frappe à la porte, l'on peut avancer d'un pas pour ouvrir la porte, et ce, sans qu'aucun de ces actes n'affecte la validité de la prière.

- Il n'est permis à qui que ce soit de passer devant celui qui prie. Par contre, il est recommandé au prieur de se placer derrière une colonne, un arbre, un mur ou quelque autre écran ou même tracer devant lui un trait symbolique. Et si quelqu'un tente de passer devant lui, il doit le repousser.

Le passage d'une femme étrangère (avec qui l'on n'a pas de lien de parenté à un degré interdit) devant un prieur invalide la prière abstraction faite des prières collectives officierées lors du pèlerinage à la Mecque.

- Toute fois qu'un danger menace un individu ou la nation elle-même, l'on doit réciter l'invocation de la soumission, après l'inclinaison de la dernière unité de prière, et ce, que l'on prie individuellement ou collectivement.
- Il est permis que l'on dise pendant la prière, *al-Hamdo-Lil-Lâh* (louange à Allah) si l'on se rend compte d'un bienfait que l'on a reçu. Tout comme il est permis à celui qui éternue de dire *al-Hamdo-Lil-Lâh*. De même, en accord avec la sunna, l'on se doit d'implorer la protection d'Allah, toute fois que l'on récite un verset qui a trait à un châtiment. Tout comme l'on se doit de répondre au verset ci-après : « Celui-la n'est-Il pas capable de ressusciter les morts ? » en disant : « Si ! » Par ailleurs, l'on doit se contenter de répondre par un geste, toute fois que l'on est salué par quelqu'un alors que l'on est en prière.
- Toute fois que l'on entend quelqu'un réciter un verset coranique comportant une prosternation de récitation, l'on se doit de se prosterner en même temps que le lecteur.

• Prosternation de l'oubli

Il va de soi que nul n'est à l'abri de l'oubli. Cela étant, l'on se doit de réparer tout oubli qui bouleverse l'ordre de la prière, et ce, en se prosternant après le *Tachahhod* final deux fois de plus comme d'ordinaire dans la prière. Juste après quoi, l'on fait la salutation finale sans revenir au *Tachahhod*. Quand l'on doute du nombre exacte d'unités de prière accomplies, l'on doit d'une part opter pour le plus petit nombre, et d'autre part, l'on se doit pour réparer cet oubli, de se prosterner deux fois avant ou après la salutation finale, et ce, selon les différentes écoles de jurisprudence islamique. Et il faut noter en passant que chacune de ces deux manières fut authentiquement rapportée du Prophète (prière et salut sur lui) (Pour le rite Malikite, l'on se prosterne après la salutation finale dans les cas d'ajouts, et se prosterne avant la salutation finale dans les cas d'omission).

Et quand l'on omet le *Tachahhod* à la fin de la deuxième unité de prière, l'on doit continuer sa prière et puis, avant la salutation finale, l'on doit se prosterner deux fois en guise de compensation de cet oubli.

L'imam est également tenu de réparer la prière collective en usant de ces prosternations d'oublis, mais celui qui prie derrière un imam, n'a pas à réparer sa prière s'il oublie un acte facultatif.

La Prière Collective

L'Islam est la religion de l'unité et du monothéisme. C'est pourquoi il invite tous les musulmans à se réunir dans les mosquées pour y accomplir la prière, afin qu'ils se connaissent mutuellement, se prodiguent des conseils et s'enjoignent la patience.

Il faut noter aussi que l'Islam accorde vingt-sept fois plus d'importance à la prière collective qu'à la prière individuelle. Nous verrons ci-après, quelques hadiths faisant cas de cette prééminence de la prière collective.

Le Messager d'Allah (prière et salut sur lui) dit :

« La prière collective surpassé de vingt sept degrés celle faite individuellement. »¹

« Tout groupe de trois personnes se trouvant dans un village ou au désert, qui omettent d'officier la prière collective, passe sous le contrôle de Satan. Tâchez donc d'effectuer constamment la prière collective, car le loup ne mange du troupeau que la bête isolée. »²

« Est insociable, mécréant et hypocrite, quiconque entend l'appel à la prière sans daigner répondre. »³

Ibn Omm Maktoum dit : Je dis une fois : Ô Messager d'Allah ! Je suis aveugle et ma maison est loin de la mosquée. Et en plus de cela, j'ai un guide qui n'est pas tendre avec moi.

¹ Rapporté par al-Bokhârî et Moslim.

² Rapporté par Abou Dâwoud et an-Nassâ'î.

³ Rapporté par Ahmad.

M'accordes-tu donc la permission de prier à domicile ? Le Prophète (prière et salut sur lui) dit : « *Entends-tu l'appel à la prière ?* » Je dis : Oui. Il dit : « *Je ne te trouve guère d'excuse.* »¹

Selon une autre version, Ibn OmmMaktoum dit :

Ô Messager d'Allah ! Ma maison est loin de la mosquée, je suis aveugle, mais j'entends l'appel de la prière. Le Prophète (prière et salut sur lui) dit : « *Tant que tu entends l'appel, tâche de répondre ne serait-ce qu'en rampant !* »²

L'on se rend compte de l'importance de la prière collective en parcourant ces hadiths, qui n'exemptèrent même pas l'aveugle. Tâchons donc de l'observer scrupuleusement tant que faire se peut. Car la prière collective est un devoir qui incombe à tout musulman majeur à moins qu'il n'ait une excuse valable, telle que la maladie ou la peur.

Il est conseillé aux époux de ne point empêcher leurs épouses de se rendre à la prière collective à moins que cela ne suscite un désagrément. Mais bien entendu, il est préférable pour les femmes de prier à domicile. Sans oublier aussi que la prière de la femme et d'un garçon est considérée comme une prière collective.

La prière collective est l'un des plus grands rites de l'Islam, et est aussi l'un des meilleurs actes de dévotion qui nous rapprochent d'Allah, à l'occasion duquel les fidèles de tous âges et de toutes conditions sociales se regroupent sans discrimination pour implorer leur Seigneur. Au cours de cette prière l'on se rend à l'évidence de l'égalité qui règne entre les fidèles. Égalité qui ne peut être mise en cause que par la prééminence en piété des uns par rapport aux autres.

¹ Rapporté par Ahmad et Abou Dâwoud.

² Rapporté par Ahmad et at-Tabarâni.

Et si les musulmans savaient la signification profonde de cette prière, ils ne la négligeraient point et ne laisseraient guère les mosquées à l'abandon.

Les Conditions de L'imamat

À partir du moment qu'il y a plus d'une personne en un lieu, la prière collective s'impose aux occupants de ce lieu. Pour ce faire, l'on doit laisser le plus versé dans la connaissance du Coran diriger la prière. Et si les gens de l'assemblée se valent en connaissance du Coran, il reviendra au plus érudit en matière de sunna de diriger la prière. Mais il va de soi que concernant les mosquées, les imams étant bien connus et déterminés, ils sont les seuls habilités à officier les prières collectives dans leurs mosquées. Raison pour laquelle il est opportun de signaler que les imams doivent être choisis avec beaucoup d'attention.

Accomplissement de la Prière Collective

L'imam se tient debout devant l'assemblée, s'évertue à redresser les rangs au préalable, car cela est une part de la plénitude de la prière.

Après l'annonce du commencement de la prière (*Iqâma*), l'imam prononce la formule d'entrée en prière en disant « *Allâho Akbar* », levant les mains au niveau des oreilles. Dès lors, toute l'assemblée devra prendre exemple sur les actes de l'imam. Celui qui prie derrière un imam ne récite que la *Fâtiha* et suit l'imam dans le reste de ses mouvements ; il s'incline et se prosterne suivant l'imam... et ainsi de suite jusqu'à la fin de la prière. Et quand l'imam prononce la salutation finale, l'assemblée fait de même. L'on doit s'évertuer à ne point faire un mouvement en même temps que ou avant l'imam. Il faut noter en passant que ce dernier lit à haute voix dans les prières dont les lectures se font à haute voix, tout comme il lit à voix basse

dans les prières dont les lectures se font à voix basse. Comme indiqué plus haut, le fidèle qui prie derrière l'imam doit se contenter de lire la *Fâtiha* à voix basse, et de suivre l'imam dans ses autres mouvements.

Quand deux personnes accomplissent une prière collective, la seconde se place à la droite de l'imam et légèrement en retrait. Et ce, suivant le rite hanafite.

Et si une troisième personne se joint aux deux premières, la seconde personne doit reculer afin de s'arrêter à côté de la troisième, formant ainsi un rang derrière l'imam. Si les deux personnes qui prient avec l'imam se mettent par ignorance au même niveau que lui, il doit les repousser gentiment et leur faire signe de former un rang en arrière.

Et si un homme et une femme prient ensemble, cette dernière doit se mettre derrière l'homme qui devient imam d'office.

Il est permis que tout mineur qui jouit de sa faculté de discernement dirige la prière obligatoire, à condition qu'il soit le plus érudit de l'assemblée. Quiconque parvient à prier une unité de prière avec l'imam aura eu la récompense de la prière collective.

Par ailleurs, le retardataire qui manque des unités de prière, devra se rattraper après que l'imam ait prononcé la salutation finale. Il faut tout de même noter que le retardataire ne prononce la salutation qu'après avoir fini de rendre les unités de prière qu'il a manqué.

Suivant la sunna, il est recommandé aux imams d'alléger la prière en évitant les longues récitations, et ce, par égard pour les malades, les invalides et les gens pressés qui prennent part à la prière collective. Il est utile de savoir que cet allègement a trait uniquement à la lecture consécutive à la *Fâtiha*. Quant à l'inclinaison et à la prosternation, l'on doit les faire avec

beaucoup de recueillement. À défaut de quoi, la valeur de la prière serait altérée.

D'autre part, aucun retardataire ne doit s'arrêter isolément derrière les rangs. S'il ne trouve aucune brèche dans les rangs, il lui est permis de tirer doucement quelqu'un du rang afin de former avec ce dernier un autre rang. Quiconque contrevient à cette directive, aura désobéi au Prophète (prière et salut sur lui).

Aucun débauché ou ignorant ne doit être imam, tout comme aucune personne qui ne jouit pas de l'estime des vertueux ne saurait être imam. L'imamat étant réservé aux gens les plus pieux, l'on doit veiller à ce que toutes ces conditions soient remplies avant d'accorder le poste d'imam à qui que ce soit.

Oui ! Étant donné que les imams sont nos délégués auprès d'Allah, il nous incombe de les choisir selon des critères sûrs.

Selon Ibn 'Abbâs (qu'Allah lui accorde Sa satisfaction), le Messager d'Allah (prière et salut sur lui) dit :

« Que les meilleurs d'entre-vous soient vos imams car ils sont vos délégués auprès d'Allah. »¹

Le Prophète (prière et salut sur lui) dit aussi :

« Si vous voulez que votre prière soit agréée, que les meilleurs d'entre vous la dirigent car vos imams sont vos délégués auprès d'Allah ».²

¹ Rapporté par ad-Dâraqatnî.

² Rapporté par al-Hâkim.

Prières Circonstancielles

La Prière du Vendredi

Étant donné que l'islam est une religion sociale, il ne rate guère une occasion de rapprocher les musulmans. Le vendredi est l'un des jours distingués en Islam et C'est le meilleur jour au cours duquel s'est levé le soleil. C'est aussi la fête hebdomadaire des musulmans.

En ce jour, les gens s'emparent vers l'évocation et la glorification d'Allah et se réunissent dans les mosquées pour y écouter les propos des orateurs et les enseignements des hommes de science.

En outre, les musulmans s'y évertuent à rendre gloire à Allah et à faire montre de renoncement aux biens éphémères de ce bas monde. Et ce, afin de s'acquitter dignement de cette prière hebdomadaire, d'y écouter les sermons et les prêches des savants. Ces sermons hebdomadaires du vendredi traitent également les problèmes hebdomadaires de la communauté musulmane, en les enjoignant de faire face aux vicissitudes de la vie, en s'éclairant par la lanterne de l'Islam. Ce qui leur permettra de sauvegarder leur force et leur honneur qui sont indissociables de leur religion. Car en vérité, le musulman reste digne et fort, tant qu'il est attaché à sa religion.

Cette prière est prescrite aux musulmans dans les versets suivants :

« Ô vous qui avez cru ! Quand on appelle à la prière du jour du vendredi, accourez à l'invocation d'Allah et laissez

tout négoce, cela est bien meilleur pour vous, si vous saviez ! Puis quand la prière est achevée, dispersez-vous sur terre, et recherchez [quelque effet] de la grâce d'Allah, et invoquez beaucoup Allah afin que vous réussissiez !

(Al-Djomo'a : 9-10)

Tout homme musulman, pubère et résidant, doit accomplir la prière du vendredi. Vu l'importance de ce rite, il a été rapporté de source authentique, que le Prophète (prière et salut sur lui) avait exprimé son intention de brûler les maisons de ceux qui ne l'accomplissaient pas. Le Messager lui-même ne l'a jamais manquée depuis qu'elle fut recommandée par Allah.

Le Prophète (prière et salut sur lui) dit une fois du haut du minbar :

*« Si les gens n'arrêtent pas de s'absenter aux prières de vendredis, Allah scellerait leurs cœurs et ils feront certes alors partie des inconscients. »*¹

Il dit aussi :

*« Quiconque manque successivement par négligence, trois prières de vendredis, Allah scellera son cœur. »*²

Le jour de sa prescription, le Prophète (prière et salut sur lui), a prononcé un sermon, dont voici un extrait :

« Sachez qu'Allah vous a prescrit la prière du vendredi en cet endroit, en ce jour, en ce mois et à partir de cette année jusqu'au jour de la Résurrection ! Quiconque cesse de l'observer par négligence ou par déni de son caractère obligatoire, de mon vivant ou après ma mort, et ce, que le chef de son époque soit juste ou tyran, qu'Allah ne rassemble point les siens autour de lui, et ne lui bénisse

¹ Rapporté par Moslim.

² Rapporté par Abou Dâwoud.

aucune de ses œuvres ! Et sachez que la prière, l'aumône, le pèlerinage, le jeûne et les bonnes œuvres de quiconque manque cette prière sont vains jusqu'à ce qu'il se repente. Et quiconque se repente, Allah accepte son repentir. »¹

Comment Faire la Prière du Vendredi

La prière du vendredi n'est accomplie que dans les mosquées, lieu de réunion des musulmans pour écouter le prêche de l'imam. Son heure légale est celle de la prière du midi mais elle peut être accomplie avant midi selon certains savants. Avant d'y aller, il est recommandé de procéder au bain rituel, de se parfumer et de porter ses meilleurs habits.

Il est recommandé que l'on fasse deux unités de prière surérogatoires juste après s'être rendu à la mosquée pour la prière du vendredi. Le Prophète (prière et salut sur lui) dit à ce propos :

« Quand l'un de vous entre dans une mosquée, qu'il ne s'assoie qu'après avoir accompli deux unités de prière. »

Après cette prière, l'on doit écouter attentivement la récitation du Coran en méditant sur le sens des versets. S'il n'y a pas de récitation l'on s'assoit calmement et évoque Allah à voix basse.

Après l'appel à la prière, l'on se lève pour faire deux ou quatre unités de prière surérogatoires, et ce, avant la montée de l'imam sur le minbar. Il faut noter en passant que cela est recommandé par la sunna mais pas de manière instantanée.

Certains savants disent qu'il est permis de les faire mais une fois que l'imam est sorti de sa loge, aucune prière ni bavardage ne sont tolérés.

À la montée de l'imam sur le minbar, le muezzin fait l'appel à la prière, les fidèles doivent répéter chaque formule prononcée

¹ Rapporté par Ibn Maja.

par ce dernier, puis porter toute leur attention sur le sermon de l'imam. Il est interdit de parler au cours du sermon, même pour enjoindre aux autres de se taire, car cela est considéré comme un verbiage qui annule la prière du vendredi.

L'imam prononce le sermon en deux parties entre lesquelles il s'assoit quelques secondes.

À la fin du sermon, l'on annonce le commencement de la prière et l'imam dirige la prière du vendredi qui se fait typiquement comme la prière de l'aube; en deux unités de prière et à voix haute.

La sunna nous exhorte à faire une prière surérogatoire après celle du vendredi comme cela est si bien mentionné dans le hadith suivant :

« Après avoir accompli la prière du vendredi, faites une prière surérogatoire comportant quatre unités de prière ! »¹

Selon une autre version, il est recommandé de faire seulement deux unités de prière surérogatoires. Cette prière surérogatoire peut être accomplie à la mosquée, mais il est préférable de la faire chez soi.

Et c'est de cette façon que se termine la prière du vendredi, après laquelle les gens retournent à leurs occupations. Allah dit à cet effet :

« Puis quand la prière est achevée, dispersez-vous sur terre, et recherchez [quelque effet] de la grâce d'Allah, et invoquez beaucoup Allah afin que vous réussissiez. »

(Al-Djomo'a : 10)

¹ Rapporté par Moslim.

La Prière des Deux Fêtes

Les musulmans célèbrent au cours de chaque année, deux importantes fêtes qui sont : la fête de la fin du ramadan et celle du sacrifice qui marque la fin de l'année lunaire islamique, la fin du grand pèlerinage et où l'on immole un mouton. La prière de ces deux fêtes comporte deux unités de prières dans lesquelles la récitation du Coran se fait à haute voix. Ni appel à la prière, ni prière volontaire n'accompagnent ces deux prières. Leur temps légal est fixé à vingt minutes environ après le lever du soleil et se termine à midi.

La Prière de la Fête du Ramadan

Une fois le jeûne du mois de Ramadan accompli, les musulmans célèbrent la fête de la rupture du jeûne ou *'Aid al-Fitr* qui dure trois jours.

Les musulmans accueillent cette fête par les invocations et les louanges adressées à Allah, le Tout-Puissant. Le matin du premier jour du mois de Chawwâl, le musulman fait son bain rituel, porte ses plus beaux vêtements, se parfume, prend un petit déjeuner ne serait-ce que quelques dattes marquant la rupture du jeûne et se dirige ensuite vers le lieu fixé pour l'accomplissement de la prière.

En arrivant à l'endroit où la prière aura lieu, il ne fait aucune prière, mais reste préoccupé par l'invocation d'Allah. Vingt minutes environ après le lever du soleil, commence le temps de la prière de la fête que l'imam dirige. Les gens forment leurs rangs en veillant soigneusement à leur rectitude, l'imam dit la

formule introductory de la prière : *Allâho Akbar* en levant les mains à la hauteur des oreilles. Les fidèles le suivent en disant toutes les formules précédant la récitation du Coran (voir plus haut). L'imam, suivi des fidèles, dit six fois de suite : *Allâho Akbar*, en levant à chaque reprise, les mains à la hauteur des oreilles (facultatif). Ils disent après chaque *Takbîra* à voix basse : *Sobhânal-Lâh Wal-Hamdo Lil-Lâh Wal-Lâho Akbar*.

En tout, l'on a sept *Takbîras* y compris le *Takbîra* introductory de la prière. L'imam commence ensuite la récitation à haute voix. Après avoir récité la *Fâtiha*, il est recommandé de lire dans la première unité de prière, la sourate *al-A`lâ*, et dans la deuxième, la sourate al-Ghâchiya. Et là, les fidèles continuent la prière comme d'ordinaire. Il est à noter qu'avant la lecture du Coran, l'imam, suivi des fidèles, dit cinq fois à la deuxième unité de prière, *Allâho Akbar*. Et entre les cinq *Takbîras* ils disent tous à voix basse la même formule indiquée plus haut. Après quoi, ils continuent la prière jusqu'à la salutation finale.

Après la prière, l'imam monte sur son minbar pour prononcer le sermon de la fête qui doit être un rappel sur l'importance de cette fête caractérisée par les visites mutuelles. Ce sermon doit également faire état de la bonté, de la bienfaisance et des actes d'obéissance au Miséricordieux par essence et par excellence. Les musulmans doivent s'écartier de toute discorde ou hypocrisie, de tout acte immoral et de toute désobéissance à Allah. L'imam doit, dans son exhortation, inviter les musulmans à s'accrocher avec plus de détermination aux règles de politesse qui font partie, certes, des principes de notre religion.

Après le sermon, l'imam descend du minbar et serre la main aux fidèles qui échangent les meilleurs vœux dans une vraie atmosphère de fête.

Durant les trois jours de fête, il est recommandé de dire, quatre fois, à la fin de chaque prière obligatoire : « *Allâho*

Akbar, Allâho Akbar, Allâho Akbar, Lâ Ilâha Ilal-Lâh, Wal-Lâho Akbar, Allâho Akbar Walil-Lâhil-Hamd ».

Prière de la Fête du Sacrifice

Elle se fait exactement comme la précédente, seule l'intention diffère. De plus, il est recommandé le matin même de cette fête de répéter plusieurs fois la dernière formule mentionnée ci-dessus dès la sortie des maisons jusqu'à l'arrivée au lieu désigné pour la prière.

Il est à signaler que les savants sont unanimes au sujet de la prière de ces deux fêtes ; Cependant, leurs opinions diffèrent sur le nombre de fois qu'il faut dire *Allâho Akbar* ou les *Takbîras*, à cause des différents témoignages qui s'y rapportent. Mais la procédure mentionnée ici est la plus plausible.

Les Hanafites soutiennent que le nombre des *Takbîras* est de quatre dans la première unité de prière (sans compter le *Takbîra* introductif) à prononcer avant la récitation du Coran. Dans la deuxième unité de prière, l'on se contente de trois *Takbîras* après la récitation du Coran et avant de s'incliner.

Les Femmes et les Prières des Deux Fêtes

Le Messager d'Allah (prière et salut sur lui) a ordonné aux femmes d'assister aux prières des deux fêtes, même si elles sont indisposées, afin de tirer profit du sermon et des invocations. Omm 'Atiyya Nossayba bint al-Hârith dit à cet effet :

Le Messager d'Allah (prière et salut sur lui) nous a ordonné de sortir les jours des deux fêtes et d'aller au lieu de prière, que nous soyons indisposées ou pas. En plus de cela, il a ordonné aux jeunes filles, de participer à ces prières collectives des deux fêtes. Cependant celles qui sont en état de menstruation ne font pas la prière mais se contentent d'assister et de participer aux

invocations seulement. Je lui dis : “Ô Messager d’Allah ! Il se peut que l’une d’entre nous n’ait pas de robe” Il dit : “*Que sa sœur lui prête des siens*”. »

La Prière du Malade

Il est permis à tout fidèle qui ne peut prier debout pour cause de maladie, de prier assis. Et s'il ne peut pas se prosterner ou se courber, il lui est permis de se contenter d'incliner sa tête en guise de prosternation. L'on peut également prier en étant étendu sur le côté, faisant face à la *Ka'ba*. À défaut de quoi, l'on peut prier couché, en étendant les pieds dans la direction de la *Ka'ba* et se contenter ensuite de faire signe par les yeux, en guise de prosternation et d'inclinaison.

Telle est l'importance de la prière en Islam. Il ne nous est point permis de la négliger même en cas de maladie.

La Prière du Voyageur

« Allah veut, pour vous, la facilité, Il ne veut pas la difficulté pour vous. »

(Al-Baqara : 185)

Allah ne charge un être que selon sa capacité et ne lui ordonne que ce qu'il peut faire. Étant donné que le voyage est fatigant, Allah a permis de réduire les prières de quatre unités, à deux unités. Des hadiths authentiques rapportent qu'initialement toutes les prières quotidiennes du musulman étaient composées de deux unités de prière. Mais plus tard, cela changea pour les résidants et resta en l'état pour les voyageurs.

Ainsi, est-il recommandé que l'on réduise à deux unités de prière, uniquement les prières de quatre unités, qui sont en l'occurrence, les prières du midi, de l'après midi et de la nuit. Quant aux prières de l'aube et du coucher du soleil, elles restent telles qu'elles. En ce qui concerne les prières surérogatoires, il est recommandé que l'on s'en contente des prières surérogatoires de l'aube et du *Witr*. Cette réduction qui est indiscutablement une facilité pour les musulmans, doit être appliquée par les musulmans, car Allah apprécie que les faveurs et les dons qu'Il fait soient acceptés par Ses serviteurs qui en bénéficient. Le Prophète (prière et salut sur lui) dit à cet effet :

*« Allah Exalté soit-Il, aime que l'on jouisse des permission qu'Il donne, autant qu'Il aime que l'on observe ses recommandation. »*¹

¹ Rapporté par al-Bazzâr, al-Tabarâni, Ibn Hibâni.

Que l'on voyage par avion, voiture, train, bateau, à dos de chameau ou à pied, la réduction de la prière reste valable. Cette réduction dure tant qu'on est en voyage. Mais dès que l'on réside quelque part, l'on est tenu à revenir à la prière normale.

Il faut noter tout de même que les avis des érudits sont divergents sur le nombre de jours de séjour qui mettent fin à la permission de réduire le nombre d'unités de prière.

L'imam ach-Châfi'i, qu'Allah lui accorde Sa satisfaction, dit :

« Si le voyageur projette de séjourner quatre jours à un endroit, il devient résidant dès son arrivée à cet endroit ». L'avis le plus partagé est que les quatre jours mentionnés plus haut, sont comptés en retranchant le jour de l'arrivée et celui du départ.

Quant à l'imam Abou Hanîfa, qu'Allah lui accorde Sa satisfaction, il dit :

« Il ne cesse d'être considéré comme voyageur jusqu'à ce qu'il ait décidé de s'installer dans une ville ou un village pour un minimum de quinze jours »

Les autres imams disent qu'il garde le statut de voyageur tant qu'il ne s'installe pas définitivement.

Le Prophète (prière et salut sur lui) raccourcit la prière lors de la conquête de la Mecque durant dix huit ou dix neuf jours consécutifs, à l'occasion de la bataille de Hawâzin.

Quand l'on décide de rester deux jours en un lieu lors d'un voyage, l'on est en droit de continuer de réduire la prière si l'on se trouve contraint par un empêchement de rester plus longtemps que les deux jours prévus. Mais il faut noter que toute fois que l'on repasse par son lieu de résidence, l'on doit revenir à

la prière complète et arrêter d'office de réduire la prière quelque soit le durée du temps que l'on passera chez soi.

Quiconque manque une prière durant le voyage, et revient à son lieu de résidence, doit rattraper la prière manquée tout en réduisant les unités de prière, et ce, bien qu'il ne soit plus en voyage. On peut citer en guise d'exemple, le cas d'un citoyen de Bagdad qui, étant au Caire, y voit arriver l'heure de la prière du midi et ne parvient pas à l'accomplir à cause des préoccupations dues à son voyage pour Bagdad. Arrivant après la prière de l'après midi, il n'accomplira que deux unités de prière pour rattraper la prière du midi. Après quoi il accomplira quatre unités de prière pour la prière de l'après midi. Par contre, s'il doit rattraper en voyage une prière de quatre unités de prière qu'il a manquée avant le voyage, il la rattrape par une prière de quatre unités de prière, et ce, bien qu'il soit en voyage.

Les écoles de jurisprudence sont divergentes quant au nombre de jours au cours desquels l'on est en droit de jouir de la permission de réduire les prières. D'aucuns parlent de trois jours de voyage, tandis que d'autres soutiennent un autre avis. Cependant, la doctrine sunnite juge qu'il n'y a aucun texte authentique concernant la durée du voyage qui permet de réduire la prière. Le verset dit :

« Et quand vous parcourez la terre (en voyage), ce n'est pas un péché pour vous de raccourcir la prière... »

(An-Nissâ' : 101)

Le mot voyage s'applique à tout déplacement d'un lieu à un autre, à moins que ce soit une simple marche ou une promenade. Dans ce cas, la prière n'est pas réduite. Il est dit dans le hadith rapporté par Yahyâ ibn al-Hanâ'î :

J'interrogeai Anas à propos de la réduction de la prière, et il me dit : Toute fois que le Messager d'Allah (prière et salut sur

lui) se déplaçait vers un lieu qui est à une distance de trois mille ou de trois parasanges¹, il réduisait les prières à deux unités de prière. »²

Remarque

Selon le rite Malikite, le voyage qui dispense du jeûne obligatoire ou permet de réduire la prière est celui d'un peu plus de quatre vingt kilomètres. Il est à signaler que ce voyage doit avoir un objectif et des moyens conformes à la charia.

Le voyageur ne commence à réduire sa prière que lorsqu'il quitte complètement sa ville et dépasse sa banlieue. Il peut diriger, comme imam, la prière des résidants. Mais dans ce cas, il se contenterait de deux unités de prière, et il reviendra aux résidants de compléter individuellement à quatre unités de prière. Il faut tout de même souligner que le voyageur qui officie la prière se doit d'informer les résidants de sa situation de voyageur après le salut final en ces termes : « Continuez votre prière, car moi je suis en voyage ! »

Par ailleurs, le voyageur est en droit de réduire sa prière quand il la fait individuellement. Mais quand il la fait collectivement, il lui est recommandé de la compléter suivant l'imam et les résidants.

Ibn Abbâs (qu'Allah lui accorde Sa satisfaction ainsi qu'à son père) dit : On m'a demandé pourquoi le voyageur faisait dans sa prière deux unités de prière quand il prie tout seul et quatre derrière l'imam ? Je répondit en ces termes : C'est ainsi que faisait le Prophète.³

¹ Un parasange équivaut à 5.5 kilomètres environ.

² Rapporté par Moslim.

³ Rapporté par Ahmad.

De même Ibn 'Omar dit :

« Lorsque je prie derrière l'imam j'accomplis quatre unités de prière et quand je prie tout seul je n'en accomplis que deux. »¹

Cumule de Deux Prières Successives

Le voyageur peut cumuler deux prières successives en un seul temps. Par exemple, il cumule la prière du midi avec celle de l'après midi, la prière du coucher du soleil avec celle de la nuit. Ce qui revient à dire qu'il retarde la prière de midi jusqu'à l'heure de la prière de l'après midi afin de cumuler les deux prières. Et il va de soi que l'on accomplit chacune de ces prières séparément bien qu'elles soient cumulées au même moment. L'on fait à l'occasion un seul *Adhân* pour les deux prières cumulées. Puis l'on consacre à chacune de ces prières sa propre *Iqâma*. C'est ce que l'on appelle *Jam' Ta'khîr* (cumule retardé). Si l'on accomplit la prière de l'après midi avec celle du midi à l'heure de cette dernière, ou la prière de la nuit avec celle du coucher du soleil à l'heure de cette dernière, l'on appelle cela *Jam' Taqđîm* ou (cumule avancé.)

L'imam Ahmad et d'autres rapportent ces paroles de Mo'âdh, qu'Allah lui accorde Sa satisfaction :

Lors de la bataille de Tabouk, quand Le Prophète (prière et salut sur lui) prenait la route avant que le soleil ne se déplace du zénith, il retardait la prière du midi et la cumulait avec celle de l'après midi. Et quand il prenait la route après que le soleil se soit déplacé du zénith, il cumulait les deux prières du midi et de l'après midi avant d'entamer sa marche.

Dans une autre version rapporté par l'imam Ahmad selon Ibn Abbâs, il fut ajouté : la prière du coucher et celle de la nuit.

¹ Rapporté par Moslim.

Il faut dire en passant que l'on ne saurait cumuler que les prières du midi et de l'après midi, ou celle du coucher du soleil et celle de la nuit. Par contre, l'on ne saurait cumuler la prière de l'aube et celle du midi ou celle de l'après midi et celle du coucher du soleil. En somme, le cumule est une mesure qui vise à faciliter la tâche aux fidèles.

La Prière Funèbre

L'Islam honore l'homme, vivant ou mort soit-il. C'est pourquoi à la mort du musulman, l'on doit le laver, le parfumer, l'envelopper dans un linceul, prier sur lui, l'enterrer et invoquer Allah pour lui. La prière funèbre est une obligation communautaire (*Fardo Kifâya*), c'est-à-dire si un groupe de gens s'en acquitte, le reste de la communauté en est aussitôt déchargé. Cette prière funèbre est une source de miséricorde divine pour le mort et une façon de l'honorer.

Le Procédé de Cette Prière

On place le mort face à la *Ka'ba* puis l'imam se tient debout au niveau de sa tête et de ses épaules si le défunt est un homme ou au niveau de la partie médiane si le défunt est une femme. Les fidèles forment des rangs derrière l'imam qui dit à quatre reprise : « *Allâho Akbar* » en levant les mains jusqu'au niveau des oreilles et les fidèles en font autant.

Après la première *Takbîra*, l'imam et les autres prieurs prononcent d'abord la formule d'entrée en prière puis récitent à voix basse la *Fâtiha* et une autre sourate.

Après la deuxième *Takbîra*, ils récitent la seconde partie du *Tachahhod* qui s'appelle *as-Salâte al-Ibrâhîmiyya* que l'on récite dans la prière ordinaire avant le salut final.

Après la troisième *Takbîra*, ils disent :

« *Ô Seigneur ! Pardonne à nos vivants et à nos morts, à ceux qui sont présents et à ceux qui sont absents, les petits comme les grands, les hommes comme les femmes. Ô*

Allah ! Celui à qui Tu as permis de vivre, fais-le vivre dans l'Islam et celui dont Tu as retiré l'âme, fais-le quitter ce monde en étant croyant ».¹

Après la quatrième *Takbîra*, ils disent cette prière dite par le Prophète prière et salut à lui :

« Ô Seigneur ! Ne nous prive pas de sa récompense, ne nous soumets pas à la tentation après lui et pardonne nous et pardonne lui. »²

Avec cette *Takbîra*, l'imam met fin à la prière funèbre en prononçant la salutation finale du côté droit puis du côté gauche.

Prière Funèbre Pour les Mineurs et les Absents

La prière funèbre reste la même quelque soit l'âge du défunt et ce, qu'il soit présent ou absent. Si le défunt est un enfant, la sunna recommande de prier par la même occasion sur ses géniteurs. Après avoir terminé la formule de la troisième *Takbîra*, on dit :

« Ô Seigneur ! Fais de cet enfant une provision de bien pour ses parents, fais qu'il leur soit un précurseur au Paradis, une récompense et un intercesseur béni !

Seigneur ! Augmente par lui le poids de leurs bonnes actions ainsi que leur récompense ! Fais qu'il rejoigne les plus vertueux des musulmans ! Épargne-le par Ta grâce des tourments de l'Enfer ! »

On peut aussi accomplir cette prière pour un absent comme le Prophète lui-même le fit (prière et salut à lui) pour le Négus, défunt roi d'Éthiopie (qu'Allah lui accorde Sa satisfaction). Ce qui consacra ce type de prière funèbre comme une sunna.

¹ Rapporté par Abou Dâwoud et Ibn Mâja.

² Rapporté par Ahmad, Abou Dâwoud et Ibn Mâja

On peut faire cette prière sur un seul mort ou sur plusieurs. Si, par exemple, plusieurs musulmans tombent en martyrs dans un pays, les musulmans peuvent faire la prière funèbre en leur honneur.

Après la prière on porte le mort à sa dernière demeure et on suit le cortège funèbre avec respect et crainte, en invoquant Allah en faveur du défunt.

Une fois le mort arrivé à son lieu d'enterrement, il est recommandé à ceux qui sont venus l'accompagner de répéter des invocations, en demandant à Allah de lui accorder Son absolution, Sa grâce, Son entière satisfaction et de l'affermir pour qu'il sache répondre aux questions des deux Anges qui vont l'interroger dans sa tombe sur son Seigneur, sa religion et son Prophète. Par ailleurs, le Prophète (prière et salut sur lui) disait à tous ceux qui escortaient un mort, et ce, après l'inhumation :

« Implorez absolution pour votre frère et priez Allah de le soutenir car il est maintenant en train de subir un interrogatoire ! »

Nous prions Allah de nous inspirer la bonne réponse, d'être Clément envers nous dans ce monde et dans l'autre, dans notre triste solitude dans la tombe et dans notre longue attente devant Lui. Nous Le prions de nous alléger l'agonie de la mort. Certes, Allah est infiniment Clément et Miséricordieux envers Ses serviteurs.

La Prière de Concertation (*Salât al-Istikhâra*)

Le musulman doit, dans toutes ses affaires se confier à Allah en espérant de Lui aide et soutien, car Il est Le Puissant et Le Majestueux. Si un malheur l'atteint, il se réfugie auprès de Lui par la prière qui représente un moyen de consolation et une atténuation des soucis.

Quand le musulman décide de faire quelque chose d'important, il court à la prière pour demander à Allah de l'orienter vers la bonne décision. C'est Allah qui choisit pour lui et lui donne signe pour cela.

La prière de concertation n'est qu'un bienfait d'Allah, car l'homme la lui adresse pour Lui demander de le guider dans son choix, de lui montrer où se trouve son bien et de choisir pour lui ce qui lui convient.

C'est une sunna que le Prophète (prière et salut sur lui) enseigna à ses Compagnons. Il leur indiquait la manière d'accomplir cette prière.

Chaque musulman, ayant l'intention d'entreprendre quelque chose d'important, doit faire cette prière.

Le Procédé de Cette Prière

On fait une prière de deux unités de prière, en dehors des prières obligatoires, puis on récite la formule de concertation et ce, après avoir clôturé la prière par les salutations. On précise l'action qu'on a l'intention d'entreprendre et on voit si cette

affaire nous procure la tranquillité ou nous inquiète. Si on se sent optimiste, on s'y engage, sinon on y renonce pour quelque chose de meilleur. Allah récompense celui qui renonce à une affaire par amour pour Lui.

Voici le hadith dans lequel le Prophète (prière et salut sur lui) nous apprend cette prière.

« Si l'un de vous envisage de faire quelque chose, qu'il fasse deux unités de prière non obligatoire, puis qu'il dise : " Ô Seigneur ! Je Te consulte dans mon affaire par Ta connaissance, je puise ma capacité de la tienne et je Te demande un peu de Ta générosité infinie ! Tu es en effet Capable et je ne le suis pas ! Tu sais tout et je ne sais rien et c'est Toi le Grand Connaisseur des mondes inconnus !

Ô Seigneur ! Si Tu sais que cette affaire (et il nomme la chose qui le tient à cœur) est bonne pour moi dans ma religion, ma vie dans ce monde et au jour dernier (ou pour mon proche et lointain avenir) destine-la-moi, rends-la-moi facile et bénis-la pour moi ! Si Tu sais qu'elle (il la nomme aussi) est un mal pour ma religion, ma vie dans ce monde et au Jour Dernier (ou pour mon proche et lointain avenir), écarte-la de moi et écarte moi d'elle ! Destine-moi le bien là où il se trouve, puis fais que j'en sois satisfait ! »¹

¹ Rapporté par Abou Dâwoud, Ibn Mâja et at-Tirmidhî.

Prière d'Imploration de Pluies (*Salât al-Istisqâ'*)

Comme nous l'avons déjà dit, le musulman se dirige vers Allah, le Tout Puissant et Glorieux, dans toutes ses affaires pour solliciter Sa Miséricorde, Son aide et Son secours. C'est Lui qui est en effet le Refuge et qui répond à l'appel de celui qui L'invoque dans la détresse.

S'il n'y a pas de pluie et que la terre se dessèche et entraîne la mort des bêtes et menace les champs, les musulmans accourent vers Allah le Tout Puissant et Glorieux et Lui demandent de faire tomber une pluie bienfaisante en accomplissant la prière de l'*Istisqâ'*.

Moslim, qu'Allah lui accorde Sa miséricorde, rapporte à ce sujet :

« Le Messager d'Allah, prière et salut sur lui, est sorti une fois pour solliciter d'Allah de faire tomber la pluie. Il tourna le dos aux gens, se plaça dans la direction de la *Ka'ba* et retourna son habit. »

Al-Bokhârî, qu'Allah lui accorde Sa miséricorde, ajoute à cela :

« ...et il récita le Coran à haute voix dans cette prière »

Les hadiths à ce sujet sont très nombreux.

L'*Istisqâ'* pour solliciter d'Allah la pluie, se fait de trois manières :

1- La plus simple est que les musulmans sollicitent la pluie d'Allah par l'invocation, chacun de son côté ou tous ensemble.

2- La façon moyenne est que les musulmans sollicitent la pluie d'Allah par l'invocation à la fin de chaque prière même celle surérogatoire.

3- Mais la façon la plus appréciée comporte une prière spéciale suivie d'un sermon où l'imam enseigne aux musulmans les règles de la morale et leur rappelle Allah, le Tout Puissant et Sage. Il les exhorte à craindre Son supplice et Son châtiment. Il leur ordonne de faire l'aumône et toute action de bienfaisance, de réparer leurs torts et de se repentir de leurs actes de désobéissance. Ce sont en effet, de telles choses qui sont à la base du manque de pluie, du dessèchement des rivières, du tarissement des sources. Telles sont les causes de la colère divine et de la parution des tourments comme la crainte, la faim, la diminution des biens, des récoltes et des fruits voire même la destruction des cités où règne l'injustice.

Le Procédé de Cette Prière

Cette prière, recommandé par la sunna, comporte deux unités de prière qui doivent être faites exactement comme celle des deux fêtes.

Après avoir répété sept fois de suite la formule « *Allâho Akbar* » dans la première unité de prière et cinq fois dans la deuxième, l'imam récite à voix haute, après la *Fâtiha*, la sourate al-A'lâ dans la première et la sourate al-Ghâchiya dans la deuxième. Mais il peut toutefois au cas échant, réciter les sourates qu'il veut.

Contrairement à la prière des deux fêtes, le prieur ne se parfume pas et il ne porte pas ses habits de fête. Il met plutôt des habits exprimant la modestie et l'humilité devant Allah, le Tout

Puissant et Glorieux. Abou Dâwoud, rapporte en effet, que le Prophète (prière et salut sur lui), sortait dans une tenue ordinaire et modeste jusqu'à la mosquée.

À la fin de la prière, l'imam se lève et prononce un double sermon car le Prophète (prière et salut sur lui) a prononcé à la même occasion deux sermons du haut de son minbar.

Abou Horayra (qu'Allah lui accorde Sa satisfaction) dit :

« Un jour, le Prophète (prière et salut sur lui) sortit pour implorer Allah de faire tomber la pluie. Il nous ordonna de faire deux unités de prière sans les faire précéder des deux appels rituels (*Adhân* et *Iqâma*). Puis il prononça un sermon invoqua Allah, se tourna vers la direction de la *Ka'ba* en levant les mains et retourna son habit. »¹

Dans ces deux sermons, l'orateur doit demander absolution à Allah avec insistance car c'est ce qu'il convient le mieux en de pareilles circonstances. Il doit aussi retourner son habit pour que la doublure soit à l'extérieur imité en cela par les prieurs. C'est un symbole de leur désir de voir leur état changer de la gêne à l'abondance, de la difficulté à l'aisance et de la colère d'Allah à Sa satisfaction. Il lève les mains au ciel pour invoquer le Pardonneur par excellence en toute humilité et soumission. Il doit insister dans ses prières que ce soit à haute voix ou à voix basse. Les gens répètent après lui en disant « Amen » quand il implore Allah à haute voix. Il est recommandé qu'il prononce la formule d'invocation du Prophète (prière et salut sur lui). Mais il peut aussi invoquer Allah par les formules qui lui plaisent. Son invocation doit se faire dans le recueillement total, la soumission, l'humilité, et la résignation. La demande d'absolution doit être en tête.

¹ Rapporté par Ahmad, Ibn Maja et al-Bayhaqî.

Nous allons dans les lignes qui suivent citer la formule d'invocation employée par le Messager d'Allah (prière et salut sur lui) dans la prière pour avoir la pluie :

«Ô Seigneur ! Nous vous demandons une pluie de merci, pas de douleur ou de malheur ou de destruction ! Ô Seigneur ! Fais tomber la pluie sur les montagnes, les collines, les vallées ! Ô Seigneur ! Autour de nous, non au-dessus de nous ! Ô Seigneur ! Arrose-nous d'une pluie bienfaisante, amenant le salut, le bonheur et l'abondance couvrant la terre de végétation et coulant, sans arrêt, à flots drus et abondants ! Ô Seigneur ! Arrose-nous d'une pluie bienfaisante et ne nous laisse pas désespérer. Ô Seigneur ! Les gens et les pays souffrent de la gêne, de la faim et de la misère, nous ne nous plaignons qu'à Toi. Ô Seigneur ! Fais pousser les champs et fais couler le lait en abondance ! Fais descendre sur nous les bénédictions du ciel et fais pousser la bonté de la terre ! Fais dissiper cette épreuve que nul autre que Toi ne peut dissiper ! Ô Seigneur ! Nous Te demandons Ton absolution car Tu es pour nous l'AbsolutEUR par excellence ! Fais donc couler les flots abondants du ciel ! »¹

La sunna recommande de dire au moment où on entend le tonnerre ou on voit l'éclair :

«Gloire et pureté à Celui dont le tonnerre déclame la louange par connaissance de Ses bienfaits et que les Anges glorifient sous l'effet de Sa crainte »

L'on doit dire également au moment où la pluie tombe :

«Ô Seigneur ! Fais-en une pluie abondante et bienfaisante »²

¹ Rapporté par l'imam ach-Châfi'î d'après Sâlim ibn 'Abd Allah.

² Rapporté par al-Bokhârî.

À ce moment même, il nous est permis de nous adresser à Allah par les invocations que nous voulons, car c'est l'un des moments où les vœux sont particulièrement exaucés et ce, selon l'imam al-Bayhaqî qui dit : Allah exauce les vœux en quatre circonstances privilégiées à savoir :

- 1- Quand les musulmans luttent contre leurs ennemis.
- 2- Au moment où la pluie tombe.
- 3- Lors du deuxième appel à la prière (*Iqâma*).
- 4- Au moment où l'on voit la *Ka'ba*.

Il est recommandé aussi de dire quant il pleut :

« La pluie nous arrose par un effet de générosité d'Allah et par Sa clémence. »

Prière de L'Éclipse Lunaire et Solaire

L'Islam nous inculque sa morale sublime et nous apprend entre autres, à revenir vers Allah chaque fois qu'une affaire nous préoccupe. Nous L'adorons et Lui demandons secours. Nous implorons Son aide et Son assistance. Nous Lui soumettons notre problème pour qu'Il nous guide vers la bonne solution.

Les éclipses solaires et lunaires sont des phénomènes naturels. À leur apparition, les gens s'affolent en général, c'est pourquoi l'Islam a institué pour ces deux phénomènes une prière spéciale où les croyants, se réfugient auprès de leur Seigneur en récitant Son livre. Ils écoutent ensuite le sermon de l'imam qui leur explique ce signe de la Création. Il réveille les âmes frivoles qui ne pensent point à la grandeur du Créateur. Il leur montre comment Allah exerce Son pouvoir sur l'univers selon Sa volonté.

« Parmi Ses merveilles, sont la nuit et le jour, le soleil et la lune ; ne vous prosténez ni devant le soleil, ni devant la lune, mais prosténez-vous devant Allah qui les a créés, si c'est Lui que vous adorez ! »

(Fossilat : 37)

Une question se pose : Dans quelle circonstance a été instituée la prière de l'éclipse ?

Cette prière a été instituée après l'Hégire du Prophète (prière et salut sur lui). Ce fut à l'occasion de la mort de son fils Ibrâhîm, qu'Allah lui accorde Sa satisfaction. En ce même jour, il y eut une éclipse solaire. Certains musulmans trouvèrent là un lien entre l'éclipse et la mort d'Ibrâhîm. Ces dires parvinrent au

Prophète (prière et salut sur lui) qui se précipita pour mettre en évidence la vérité. Voici le hadith de Moghîra, qu'Allah lui accorde Sa satisfaction :

« Au temps du Messager d'Allah (prière et salut sur lui), il y eut une éclipse le jour même de la mort d'Ibrâhîm. Les gens dirent alors que le soleil s'était éclipsé à cause de la mort d'Ibrâhîm. Le Prophète (prière et salut sur lui) dit en réponse à cela : *« Le soleil et la lune sont deux signes parmi les signes d'Allah, le Puissant et le Majestueux. Ils ne s'éclipsent ni à cause de la mort et ni à cause de la vie de qui que ce soit. Quand vous les voyez, invoquez Allah et priez jusqu'à leur disparition ! »*.¹

Le Procédé de Cette Prière

La prière de l'éclipse diffère dans sa forme des autres. Elle comporte deux unités de prière qu'on accomplit de préférence en groupe, mais on peut aussi la faire individuellement.

Quand elle est faite en groupe, l'imam récite le Coran à voix haute puis à la fin, il prononce un court sermon montrant l'importance de ces situations inhabituelles.

L'imam commence cette prière par la formule d'entrée *Takbîrat al-Ihrâm* en disant *Allâho Akbar* et en levant les mains à la hauteur des oreilles. Puis il récite la *Fâtiha* suivie d'une autre sourate du Coran et il est souhaitable de prolonger cette récitation. Après la première inclinaison, il se redresse de nouveau et reprend la récitation du Coran avant de se prosterner. Ensuite, il amorce une deuxième inclinaison. Il se redresse enfin et se prosterne. Ainsi, chaque unité de prière comprend deux inclinaisons, deux récitations et deux prosternations. L'imam procède de la même façon dans la deuxième unité de prière.

¹ Hadith unanimement reconnu.

Voici le hadith expliquant cette prière tel qu'il a été rapporté par la mère des croyants, 'Aïcha, qu'Allah lui accorde Sa satisfaction. Il est à noter que c'est un hadith qui a été authentifié par les deux vénérés imams al-Bokhârî et Moslim.

« Il y eut une éclipse à l'époque du Messager d'Allah (prière et salut sur lui), qui sortit à la mosquée et en arrivant dit la formule introductory « *Allâho Akbar* » ce qui mena les gens à s'aligner derrière lui. Il récita une longue lecture puis il dit « *Allâho Akbar* » et fit une très longue inclinaison, (dont la durée fut un peu plus courte que la lecture précédente), puis se redressa en disant : « Qu'Allah entende celui qui Lui rend grâce ! Seigneur ! Louange à Toi » Puis il se redressa et lut longuement mais moins que la première fois. Puis il dit « *Allâho Akbar* » et s'inclina de nouveau moins longuement que la première inclinaison puis il dit : « Qu'Allah entende celui qui Lui rend grâce ! Seigneur louange à Toi » Puis il se prosterna. Il fit ensuite une autre unité de prière identique. Il s'inclina donc à quatre reprises tout comme il se prosterna à quatre reprises. Le soleil réapparut avant qu'il n'ait terminé sa prière. Il se leva et remercia Allah en des termes qui Lui conviennent et dit : *“Le soleil et la lune sont deux signes parmi les signes d'Allah le Puissant et le Majestueux. Ils ne s'éclipsent ni pour la mort ni pour la vie de qui que ce soit. Quand vous les voyez s'éclipser courez à la prière !”*¹

Aumône et Imploration d'Absolution

Qu'Allah récompense pour nous le Prophète de l'Islam de la meilleure récompense jamais donnée à un Prophète pour sa communauté ! Car, il saisit toutes les occasions pour inciter sa communauté à faire le bien autour d'eux et en particulier au moment de l'éclipse. Il a exhorté sa communauté à faire l'aumône, à évoquer Allah, à implorer Son absolution et à proclamer Sa grandeur à la vue de ces deux signes.

¹ Hadith unanimement reconnu.

Conclusion

Ainsi s'achève cet abrégé. Je prie Allah d'en faire une source de bien et une œuvre ne visant que Son glorieux visage. Je demande de nouveau à mes chers lecteurs de me pardonner toute faute qui pourrait être incluse et ce, malgré moi. Je n'ai cherché que le bien et mon seul but a toujours été de servir la religion.

« Et ma réussite ne dépend que d'Allah. En Lui je place ma confiance, et c'est vers Lui que je reviens repenant »

(Houd : 88)

« Ô notre Seigneur, Tu sais, vraiment, ce que nous cachons et ce que nous divulguons, et rien n'échappe à Allah, ni sur terre, ni au ciel ! »

(Ibrâhîm : 38)

« Ô mon Seigneur ! Fais que j'accomplisse assidûment la prière ainsi qu'une partie de ma descendance; exauce ma prière, ô notre Seigneur ! Ô notre Seigneur ! Pardonne-moi, ainsi qu'à mes père et mère et aux croyants, le jour de la reddition des comptes »

(Ibrâhîm : 40-41)

Louange à Allah, et prière et salut sur le Prophète, sur sa famille, ses compagnons et sur tous ceux qui appellent à cette religion jusqu'au Jour Dernier.

Puisque tout musulman a besoin d'apprendre les règles de la prière : les cinq prières quotidiennes, la prière en groupe, la prière du vendredi, la prière des deux 'Aids, la prière funèbre et autres, le livre **La Prière en Islam** comporte des instructions permettant d'accomplir convenablement cette adoration. Son style simple permet à toutes les catégories de personnes d'en tirer profit...

Cheikh **Mohammad Mahmoud as-Sawwâf** est l'un des illustres personnages de l'Islam et un éminent prédicateur qui jouit d'une renommée internationale dans le monde islamique. Né en 1915, il fut encadré par les éminents érudits de l'Iraq, avant de rejoindre la prestigieuse université d'al-Azhar en 1943. Après le Magistère à al-Azhar, il retourna en Iraq où il occupa le poste de professeur de Charia à l'université de Bagdad. Puis il s'installa à la Mecque en 1962 et y fut nommé professeur à la Faculté de Charia.

Après quoi il fut nommé membre du Conseil Fondateur de la Ligue Mondiale Islamique et enfin membre de l'Académie de la Jurisprudence Islamique.



Al-Falah est une Fondation qui a pris l'initiative de défendre une cause juste, celle d'éclaircir les côtés mal compris de l'Islam en Occident. Elle aspire à être l'ambassadeur d'un Islam vivant, une source de joie, de vivacité, de rénovation et de justice. Elle le présente ainsi à toutes les populations du monde musulman et non musulman.